



Sommaire

C.A. DE L'ANEF DU 11 NOVEMBRE 2005.....	1
ENSEIGNEMENTS, SÉMINAIRES.....	3
COLLOQUES.....	17
APPEL À CONTRIBUTIONS	21
RÉSEAUX.....	29
PUBLICATIONS ET MEMBRES DE L'ANEF	35
LIVRES.....	39
Comptes rendus.....	39
Parutions.....	62
REVUES.....	75
FORUM.....	87
BULLETINS DE COMMANDE.....	113
STATUTS.....	115
ADHÉSION, ABONNEMENT.....	117





*Compte rendu
du C.A.*

*Conseil d'administration de l'ANEF,
25 novembre 2005, Paris*

Présentes : Muriel Andriocci, Geneviève Cresson, Nicole Décuré,
Elsa Dorlin, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Annik
Houel, Nicky Le Feuvre, Nicole Mosconi, Françoise Picq

Excusées : Natacha Chetcuti, Arlette Pambrun

Invitée : Hélène Rouch

Suite au texte « Chantage et abus de pouvoir dans les universités » paru dans le *Bulletin de l'ANEF* n° 46 (printemps 2005, pp. 97-100), Daniel Welzer-Lang a déposé plainte pour diffamation. Une enquête sur commission rogatoire a été ouverte.

Le C.A. de l'ANEF a été consacré à l'étude de ce dossier.



Enseignements, séminaires

Délégation à la communication du Ministère

Statistiques sexuées

La Délégation à la communication du Ministère vient de mettre les statistiques 2003 sur le serveur. Voici l'adresse exacte de la page sur laquelle vous trouverez les statistiques sexuées pour chaque université 2002-2003 :

<http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/statuniv2003.htm>.

Elles sont également accessibles à partir de la page d'accueil d'éducation.gouv.fr en cliquant sur la rubrique « Égalité des chances », puis statistiques sexuées 2003, puis le choix de votre université. Elles sont aussi mentionnées dans l'actualité et dans la partie Statistiques.

Une petite nouveauté pour cette année : elles sont disponibles pour les non et mal-voyants.

Paris X-Nanterre

Département des sciences de l'éducation

Licence de sciences de l'éducation :

Semestre 1 : Nicole Mosconi : Philosophie et éducation :
éducation et différence des sexes, mardi 18h-21h

Semestre 2: Rapports sociaux de sexe en éducation et formation, trois groupes :

- Nicole Mosconi, mardi 18h-21h
- Marie-Anne Hugon, mercredi 9h30-12h30 et
- Cendrine Marro, samedi 9h-12h

M1 recherche : Cendrine Marro, Nicole Mosconi : séminaire Savoirs, mixité et différence des sexes, jeudi 18h-20h

M1 professionnel FIAP (Formation à l'intervention et à l'analyse des pratiques), semestre 2 : Cendrine Marro et Nicole Mosconi : Genre et formation, vendredi 9h30-12h30

M2 recherche : Nicole Mosconi, Cendrine Marro : Rapport au savoir et rapports sociaux de sexe, mercredi 16h-18h, semestre 1.

Université de Reims Champagne-Ardennes

Faculté de droit et science politique

Genres et sexualités

D.E.S.S. – Année universitaire 2005-2006

Le ministère de l'Éducation l'a reconduit cependant en donnant son accord très tardivement et l'information n'a pas eu le temps de circuler suffisamment auprès des étudiant-e-s susceptibles de s'y inscrire. Il reste donc des places.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2005-2006 au DESS Conseiller/e-Médiateur/e Genres et sexualités à la Faculté de droit et science politique de Reims sont ouvertes. Ce DESS, dirigé par M. Matuszewicz, a pour objectif de former à une expertise sur les questions du genre et de sexe, mais aussi celles des administrations, des entreprises et des associations. Le DESS s'inscrit dans le travail du centre de recherche intitulé : Observatoire des mœurs.

Tous les renseignements pour postuler à ce 3^e cycle sont disponibles auprès de la Faculté de droit et science politique,

secrétariat 3^e cycle, bureau 3015 – 57 bis, rue Pierre-Taittinger
51096 Reims Cedex. Tél. 03 26 91 83 62
claudine.gobert@univ-reims.fr

Université de Paris 7-Denis-Diderot

CEDREF

Séminaire du CEDREF 2005-2006

Mondialisation et réarticulation des catégories de sexe, de race et de classe : débats féministes

La recherche féministe en France est dans une position particulière face à la réflexion théorique sur l'articulation des catégories (et des oppressions) de sexe, classe et « race », et face aux transformations que provoque la mondialisation dans cette articulation.

D'abord, nous possédons, grâce aux féministes matérialistes francophones (Delphy, Guillaumin, Mathieu, Tabet notamment), de puissants concepts pour analyser les femmes en tant que « classe de sexe » et pour questionner la naturalité des « identités » de sexe tout autant que de « race ». Mais ces orientations théoriques ne doivent-elles pas être re-examinées dans le contexte contemporain ?

En même temps, nous connaissons mal les débats sur l'articulation sexe, classe et « race », qui ont lieu depuis trente ans dans le reste du monde, en particulier dans les mondes anglo-saxon et latino-américain et des Caraïbes (plutôt porté par les *Black Feminists* et les féministes post-coloniales).

Enfin, tant les évolutions internationales liées à la mondialisation et au développement d'une théorie et d'un mouvement féministe transnational, que les réalités socio-économique et politique actuelles en France, nous interpellent fortement (notamment les déchirements autour de la loi sur les signes religieux à l'école et l'amnésie sur l'histoire coloniale française).

Il est donc nécessaire à la fois de nous familiariser avec les réflexions théoriques d'autres pays que nous connaissons mal, d'analyser dans quelle mesure elles sont transposables ici, aujourd'hui, et d'élaborer collectivement, pour pouvoir analyser d'un point de vue féministe les phénomènes sociaux, politiques, culturels induits par la grande réorganisation économique néolibérale. Un certain nombre de jeunes et moins jeunes chercheur-e-s, d'équipes anciennes et de groupes en formation ont commencé à travailler ces questions, notamment l'association EFIGiES (Journées d'études des 13 et 14 mai 2005), le groupe Sexe et race de Toulouse, l'atelier Sexisme, racisme et colonialisme à Paris, Les Cahiers du CEDREF, les Cahiers du Genre et Nouvelles Questions Féministes (avec des numéros en préparation sur ces thèmes en ce qui concerne toutes ces revues), l'URMIS à Paris 7 (avec son séminaire de 2004-2005).

Le CEDREF, en associant tous ces groupes à son séminaire, souhaite contribuer à cette réflexion extrêmement importante, tant d'un point de vue théorique que politique et pour l'action collective.

Son apport spécifique serait de replacer les débats non seulement dans leur contexte historique, politique, social, sur des « terrains » très concrets, mais aussi de réfléchir aux évolutions et re-articulations de ces trois systèmes dans le monde contemporain, sous l'effet de la mondialisation néolibérale.

CALENDRIER 2006

Judi 12 janvier de 17h à 19h

Interroger le concept de « patriarcat », Sonia Dayan (philosophe politique, Université de Paris 7-CSPRP)

Judi 26 janvier de 17h à 19h

Migration en Italie, Serge Weber (géographe, Université d'Aix-en-Provence)

Jeudi 9 février de 17h à 19h

Féminismes et postcolonialismes : vers la reconstruction d'un sujet historique non hégémonique ? Réflexions croisées à partir de la Marche mondiale des femmes et de luttes de femmes indiennes au Mexique, Sabine Masson (docteure en sociologie, Université de Lausanne) et Elsa Galerand (doctorante en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin, Université du Québec)

Jeudi 23 février de 17h à 19h

Genre et esclavage (Antilles-Îles Bourbon, 18^e s.) : une épistémologie de la domination, Elsa Dorlin (philosophe, Université de Paris 1) et Miriam Paris (doctorante en philosophie, Université de Paris 8)

Jeudi 9 mars de de 17h à 19h

Sexe, « race » et classe dans le contexte des relations inter-ethniques, Aude Rabaud (sociologue, Université de Paris 7-URMIS) et Christelle Hamel (docteure en sociologie, INED)

Jeudi 23 mars de 17 h à 19 h

Analyser les articulations sexe, « race » et classe en France et aux USA : importer des concepts ?, Groupe Sexe et race Toulouse/ Groupe Sexisme, racisme et colonialisme Paris

Jeudi 27 avril de 17 h à 19 h

Penser les rapports ethniques et de sexe au Canada. Débats autour des tribunaux de la Shari'a, Danielle Juteau (sociologue, Université de Montréal)

Lieu : Université de Paris 7-Denis-Diderot, Campus Javelot, couloir des sciences sociales, 1^{er} étage, salle 130. [Métro Tolbiac, en face de la Faculté de Tolbiac, prendre les escaliers mécaniques qui amènent sur la dalle des Olympiades, prendre à gauche du Franprix, entrer dans l'immeuble (un triangle bleu indique Paris 7), traverser le R.d.C. en cherchant les escaliers et ascenseurs (au fond) et monter au 1^{er} étage.]

Université de Paris 8-CNRS

Séminaire 2006 du C.S.U. (Cultures et sociétés urbaines). UMR 7112, CNRS-Paris 8. Organisé par Catherine Achin, Bernard Pudal et Hervé Serry – UPS Pouchet-Iresco – 59-61, rue Pouchet, 75017 Paris (métro ligne 13, Brochand ou Guy-Mocquet).

Comment étudier les idées ?

Le séminaire du C.S.U. pour les années 2005-2007 se donne pour objet moins un thème qu'un problème de « méthode » susceptible d'intéresser l'ensemble des doctorant-e-s et chercheur-e-s, celui de l'étude des « idées ». Cette formulation, sans pré-supposé de discipline ni pré-supposé quant aux formes des « idées », a pour but d'ouvrir les séances à des invités d'horizons différents : anthropologie, linguistique, sociologie, histoire, etc. Il s'agit en effet moins de privilégier telle ou telle façon d'analyser les « idées » que de mettre en regard des types d'analyse dont les stratégies d'enquête et les concepts diffèrent, en faisant le pari que cette « confrontation » peut être bénéfique.

PROGRAMME 2006

Mardi 10 janvier 2006, salle 124, 10h00-12h30

Frame analysis / Erving Goffman, Yves Winkin

Discutant : Boris Gobille

Mardi 21 février 2006, salle de conférence, 10h00-12h30

Écrire le noir, Éric Neveu

Discutant : Bernard Pudal

Mardi 14 mars 2006, salle de conférence, 10h00-12h30

La notion de référentiel, Gilles Pollet

Mardi 25 avril 2006, salle de conférence, 10h00-12h30

Analyse interne – analyse externe, Gisèle Sapiro

Contact : Hervé Serry, herve.serry@csu.cnrs.fr

CNRS-Université Paris 10-Université de Paris 8
GTM (Genre, travail, mobilités)

Séminaire public 2005-2006

Mondes du travail II

Diversité des formes d'implication

Lieu : Site Pouchet du CNRS – 59-61, rue Pouchet 75017 Paris et Université de Paris 10-Nanterre

Site Pouchet : Métro ligne 13 (Brochant ou Guy-Moquet) – Bus 66 (arrêt La Jonquière)

Site Nanterre : RER A arrêt « Nanterre Université », bâtiment K, salle 202

PROGRAMME 2006

Lundi 23 janvier, 10h-13h et 14h30-17h30 (site Nanterre)

Journée sur Activités, violences et sécurité en prison (le programme de cette journée sera envoyé ultérieurement)

Coordination : Georges Benguigui (sociologue, GTM) et Fabrice Guillaud (sociologue, GTM)

Intervenant-e-s : L. Gras, F. Guilbot, M. Andrieu, G. Malochet, A. Chauvenet et G. Benguigui

Lundi 27 février, 14h00-18h00 (site Nanterre)

Demi-journée sur Métiers en mutation et formes de mobilisation

Coordination : Marine Cordier (sociologue, GTM)

Intervenant-e-s : S. Contrepois (sociologue, GTM), D. Séhili (sociologue, GTM et Université Paris 13), M. Cordier (sociologue, GTM), M. Lazzarato (sociologue, MATISSE-ISYS, Université Paris 1)

Discutante : Dominique Fougeyrollas-Schwebel (sociologue, IRIS, Université Paris 9)

Lundi, 27 mars, 14h-17h (site Pouchet)
Les villes mondialisées et les circuits de la survie
Saskia Sassen (sociologue, Université de Chicago et London School of Economics)

Discutant-e-s : Edmond Préteceille (sociologue, OSC/FNSP/CNRS) et Jacqueline Heinen (sociologue, PRINTEMPS, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)

Lundi 24 avril, 10h-13h et 14h30-17h30 (site Pouchet)
Journée sur Les métiers du « care » (le programme de cette journée sera envoyé ultérieurement)

Coordination : D. Kergoat (sociologue, GTM)
Intervenant-e-s : G. Cresson, P. Molinier, L. Hardy, R. Bercot, F. Messant

Lundi 22 mai, 14h-17h (site Nanterre)
Dimensions politiques des articulations privé / public
Eleni Varikas (historienne et politologue, GTM et Université Paris 8)

Discutante : Isabelle Bertaux-Wiame

Lundi 19 juin, 14h-18h (site Nanterre)
Demi-journée sur Genre, travail, migration
• Les déterminants sociaux d'une mobilité improbable : les enseignants issus des immigrations

Frédéric Charles (sociologue, IUFM de Créteil, GTM)

Discutante : Marlaine Cacouault (sociologue, Université Paris 5 et CSU-CNRS)

• Genre, travail, migration : un état des lieux,
Isabelle Rigoni (sociologue, GTM) et Djaouida Sehili

Présentation d'ouvrage

Lundi 5 juin, 14h-17h
Pierre Cours-Salies (sociologue, GTM-Université Paris 8),
Stéphane Le Lay (sociologue, GTM) : présentation, avec les

auteur-e-s, de l'ouvrage *Le bas de l'échelle*, Université Paris 8/ Toulouse : OBVIES-ERES, collection « Questions vives sur la banlieue » avec les auteur-e-s. (Le programme détaillé de cette présentation sera envoyé ultérieurement).

Sans inscription – Contacts : Corinne Romain : gtm@iresco.fr et/ou Sandra Nicolas : gtm@u-paris10.fr

Laboratoire de sciences sociales /EFIGiES

(Association des jeunes chercheur-es en études féministes, sur le genre et les sexualités)

Séminaire du Groupe de recherche sur les féminismes
Responsables : Laure Bereni, Magali della Sudda, Liane Henneron, Alban Jacquemart, Anne Revillard

Contact : Laure Bereni – laure.berebi@ens.fr

Les séminaires se déroulent le premier vendredi du mois, de 10h à 12h30, à l'École normale supérieure, site « Jourdan » – 48, boulevard Jourdan 75014 Paris (à proximité du métro « Porte d'Orléans » et du RER « Cité universitaire »), salle D131, bât. D. Il est ouvert à toute personne intéressée.

Présentation

Depuis janvier 2004, le Groupe de recherche sur les féminismes rassemble une équipe de jeunes chercheur-es travaillant dans différentes disciplines (sociologie, histoire, science politique) sur les « féminismes » et « mouvements de femmes ». Le séminaire du groupe de recherche a d'abord eu pour vocation de favoriser une lecture collective et critique des travaux de recherche sur l'histoire du féminisme et la sociologie de ses formes contemporaines, en France et dans d'autres contextes nationaux. Il a permis la constitution d'une bibliographie de référence sur ces thèmes.

En abordant une grande variété de travaux empiriques, le séminaire se donne pour objectif de construire des pistes méthodologiques pour l'étude des mouvements des femmes, en croisant les méthodologies issues des différentes sciences sociales qui s'y intéressent, en particulier celles de l'histoire et de la sociologie.

Les analyses des mouvements des femmes sont en effet, de façon récurrente, confrontées à une série d'interrogations sur les *frontières* de ces mouvements dans différents contextes historiques. L'opposition traditionnelle entre « féminisme » et « militantisme féminin » sera particulièrement questionnée. Si l'on considère le mouvement des femmes comme restreint à l'ensemble des acteurs qui contestent explicitement les hiérarchies de genre, un grand nombre d'organisations constituées sur une base sexuée mais affirmant des positions conservatrices en matière de rapports de genre sont *de facto* exclues de l'analyse. Toutefois, on peut adopter une définition plus large, en s'intéressant aux contextes historiques et politiques dans lesquels cette frontière s'avère particulièrement poreuse, et où des militantes issues de traditions diverses s'unissent autour d'une commune contestation de l'ordre de genre. Il convient d'interroger cette dichotomie problématique entre mouvements « féminins » et « féministes » dans la perspective historique et comparative la plus large possible, incluant notamment l'étude de contextes nationaux non occidentaux.

Une autre frontière interrogée dans le cadre de ce séminaire est celle qui oppose couramment le « mouvement des femmes » aux autres mobilisations sociales et politiques qui lui sont contemporaines. Si l'émergence du « féminisme » comme force collective dans la seconde moitié du 19^e siècle dans de nombreux pays occidentaux a d'emblée signifié la construction d'une posture d'autonomie autour des intérêts, des droits ou de l'identité des femmes, l'analyse empirique donne à voir, au contraire, la perméabilité des frontières entre le mouvement des femmes et les autres

mouvements politiques et sociaux comme les syndicats, les partis politiques ou les loges maçonniques. La multipositionnalité des militantes des droits des femmes, à la fois dans et en dehors des organisations féministes autonomes, et le caractère alternativement conflictuel et coopératif des rapports entre ces organisations et les autres mouvements politiques et sociaux sont en effet des traits récurrents dans l'histoire des mouvements des femmes. De même, la posture d'autonomie affirmée par les mouvements des femmes est remise en cause à travers les rapports d'alliance voire d'intégration dans l'espace des institutions étatiques, comme en atteste la mise en place de structures chargées des « droits des femmes » au niveau des institutions étatiques, depuis les années 1960 dans la plupart des pays occidentaux.

Outre ces questions de *frontières* de l'objet, le séminaire s'attachera à comprendre le sens des « cycles » de mobilisation féministe. L'histoire du mouvement des femmes donne à voir une succession de phases de forte visibilité sociale et politique du féminisme, couramment appelées « première » et « seconde » vagues (les luttes suffragistes des premières décennies du 20^e siècle dans de nombreux pays occidentaux) et des périodes de suspension apparente des mobilisations féministes (pour la France, les années 1950 et 1980). On s'attachera à analyser le sens de ces cycles de mobilisation, en abordant notamment les mécanismes de transmission des pratiques militantes entre les générations, et en décryptant les liens entre les périodes d'atonie militante et les phases de forte mobilisation.

Le séminaire se poursuit au cours de l'année universitaire 2005-2006 autour de la présentation de travaux, empiriques et théoriques, sur les mouvements des femmes. Plusieurs séances seront en particulier consacrées à l'articulation entre mobilisations féministes et institutions et pratiques religieuses.

PROGRAMME 2006

6 janvier 2006

Les mouvements féminins en France au début du siècle, Anna Cova (professeure, Institut de sciences sociales de l'Université de Lisbonne)

3 février 2006

Féminismes, laïcités et religions, Florence Rochefort (chargée de recherche en histoire, GSRL-CNRS)

3 mars 2006

Féminisme et judaïsme, Béatrice de Gasquet (doctorante en sociologie, EHESS)

7 avril 2006

Séance sur le féminisme et l'Islam

11 mai 2006

Les femmes et l'Europe, Yves Denéchère (maître de conférences en histoire, Université d'Angers)

9 juin 2006

Mouvements des femmes et représentation politique en France et au Québec, 1970-2005, Isabelle Giraud (docteure en science politique, Université de Montréal/Université de Versailles-Saint-Quentin)

Centre d'histoire de sciences po

Séminaire au Centre d'histoire de sciences po

Le Planning familial a 50 ans : histoire et mémoire

Le séminaire est organisé par l'association Archives du féminisme, le Centre d'histoire de sciences po et le Mouvement français pour le planning familial (MFPP).

Organisatrices : Christine Bard, Sylvie Chaperon, Janine Mossuz-Lavau, Bibia Pavard, avec Françoise Laurant (présidente) et Maïté Albagly (secrétaire générale) du MFPP

En 1956 naissait l'association La maternité Heureuse, qui allait devenir en 1960 le Mouvement français pour le planning familial. Son cinquantenaire est l'occasion de faire le point sur son histoire, d'abord dans un séminaire organisé autour de figures importantes du Planning dont le témoignage sera recueilli par des historiennes, politologues et sociologues connaissant bien l'histoire des femmes et les débats soulevés par les politiques de la sexualité en France. Point d'orgue de cette réflexion : un colloque à la BNF, le 8 mars 2006, autour de quatre thèmes : le Planning et le féminisme ; les religions et la laïcité ; le politique ; les relais culturels, scientifiques et médiatiques.

PROGRAMME 2006

20 janvier, 14h-16h

Le Planning dans les années 1980, avec Danièle Gaudry, ancienne présidente du MFPP, séance animée par Corinne Bouchoux et Christine Bard

17 février, 14h-16h

Le Planning depuis les années 1990 avec Françoise Laurant, présidente actuelle du MFPP, séance animée par Michèle Ferrand et Janine Mossuz-Lavau

Lieu : Centre d'histoire de sciences po – 56, rue Jacob 75006 Paris, 1^{er} étage, salle du Traité – Dans la limite des places disponibles.

Université de Laval

Le colloque interdisciplinaire de la quatrième édition de l'Université féministe d'été aura lieu à l'Université de Laval, du 4 au 10 juin 2006 sur le thème :

Droits, justice et démocratie au cœur de l'action et des luttes féministes

L'inscription donne droit à des unités d'éducation continue (UEC) ou à trois crédits de 1^{er} ou de 2^e cycle.

Pour les modalités d'inscription, les tarifs et le format du programme :

<http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete>

universite-feministe-ete@fss.ulaval.ca

656-2131 poste 12700



Colloques

COLLOQUE PASSÉ

▲ *Le harcèlement sexuel à l'université*

Journée d'études, mercredi 30 novembre 2005. Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, Maison de la recherche, salle des Colloques.

PROGRAMME

13h45 : Accueil

14h00 : Introduction par Laurence Broze, vice-présidente Recherche de l'Université Lille 3

- Le harcèlement sexuel en France : état des lieux

Présidence : Laurence Broze, vice-présidente Recherche de l'Université Lille 3

14h15 : Les lois françaises en matière de harcèlement sexuel, quelle interprétation pour l'université ?, Françoise Dekeuwer-Defossez, doyenne de la Faculté de droit de l'Université Lille 2

14h40 : La lente levée du tabou du harcèlement sexuel en France, Sylvie Cromer, sociologue, Université Lille 2

15h00 : Le harcèlement sexuel chez les étudiants, Maud Gorza, doctorante à l'Institut de démographie de l'Université Paris 1

15h30 : Discussion

- Quelle politique possible à l'université en matière de harcèlement sexuel ?

Présidence : Nathalie Coulon, maître de conférences, Université Lille 3

16h15 : Comment mettre en place un dispositif contre le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur français ?, Jacqueline Heinen, professeure de sociologie, Université de Versailles

16h40 : Table ronde avec : Martine Carette, vice-présidente Égalité, Université Lille 1 ; Laurence Broze, vice-présidente Recherche, Université Lille 3 ; Eleanor Moody, vice-présidente des étudiants, Université Lille 3 ; Anne-Marie Wallaert, conseillère au CUPS Lille 1 ; Dominique Desnoullez, conseillère au CUPS Lille 3

Conclusion : Hervé Baussart, président de l'Université Lille 1, et Jean-Claude Dupas, président de l'Université Lille 3.

Contact : Djazia Chebrek, direction de la recherche

Tél. 03 20 41 65 06

Courriel : djazia.chebrek@univ-lille3.fr

▲ « *Le Planning familial : 50 ans d'histoire* »

Colloque organisé par l'association Archives du féminisme, le Centre d'histoire de la vie politique de Sciences Po Paris et le Centre d'histoire des régulations sociales de l'Université d'Angers (HIRES), avec le Mouvement français pour le planning familial.

Mercredi 8 mars 2006 à la B.N.F.

9h30-9h45

Introduction par Christine Bard (Université d'Angers/Archives du féminisme)

Présentation de l'exposition virtuelle « Cinquante ans d'histoire du Planning à travers ses affiches » (sur MUSEA), par Corinne Bouchoux (Angers) et Bibia Pavard (Sciences po)

- 9h45-10h
Lecture d'extraits de *La grand'peur d'aimer*, de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, par France Darry, comédienne
- 10h-11h : 1^{re} séance : Le Planning et le féminisme
Sylvie Chaperon (Université de Toulouse-Le Mirail), Françoise Picq (Université de Paris-Dauphine), Isabelle Frydman (journaliste), animée par Éliane Viennot (Université de Saint-Étienne, IUF)
- 11h-11h15 : Discussion
Extraits de film(s) sur le Planning (sélection : Hélène Fleckinger, doctorante Université Paris 1)
- 11h15-12h15 : 2^e séance : Le Planning, les religions et la laïcité
Guy Michelat (FNSP, CEVIPOF), Florence Rochefort (CNRS), Fiametta Venner (Paris), animée par Monique Barthélémy (FNSP, CEVIPOF)
- 12h15-12h30 : Discussion
- 14h-15h : 3^e séance : Le Planning et le politique
Janine Mossuz-Lavau (FNSP, CEVIPOF), Françoise Thébaud (Université d'Avignon), animée par Françoise Gaspard (EHESS)
- 15h-15h15 : Discussion
- 15h30 : Film : *Suzanne Képès*, par Laure Poinot (documentariste)
- 16h-17h : 4^e séance : Les relais du Planning dans les milieux culturels, médicaux, intellectuels et les médias
Bibia Pavard (Sciences po), Sandrine Garcia (Université Paris-Dauphine), Delphine Naudier (CNRS), animée par Jean-François Sirinelli (Sciences po)
- 17h-17h15 : Discussion
- 17h15-17h30 : Conclusion par Michelle Perrot

▲ “*Gender and Citizenship in a Multicultural Context*”

Sixth European Gender Research Conference
Lodz (Poland), August 31-September 3, 2006

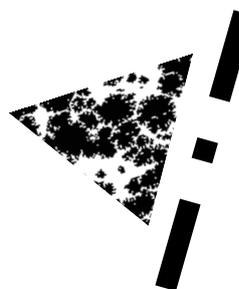
The Conference is hosted by the University of Lodz and jointly organized by the Women’s Studies Centre, University of Lodz, AOIFE (Association of Institutions for Feminist Education and Research in Europe), and ATHENA (Advanced Thematic Network in Activities in Women’s Studies in Europe). The European Conference on Gender Research is held every third year and constitutes the broadest and the most important recurring assembly of its kind. Previous conferences took place at the universities of: Aalborg (1991), Graz (1994), Coimbra (1997), Bologna (2000) and Lund (2003).

Please visit our website: www.gender2006.pl. If you need any further information about the conference or have any questions, do not hesitate to contact us at gender2006@uni.lodz.pl.

For the Organizing Committee:

Prof. Elzbieta H. Oleksy, Chair

Mgr Paulina Bunio, Administrative Coordinator



Appel à contributions

Travail-Emploi-Formation

Quelle égalité entre les hommes et les femmes ?

Colloque international organisé par le CLERSE – Lille, France.

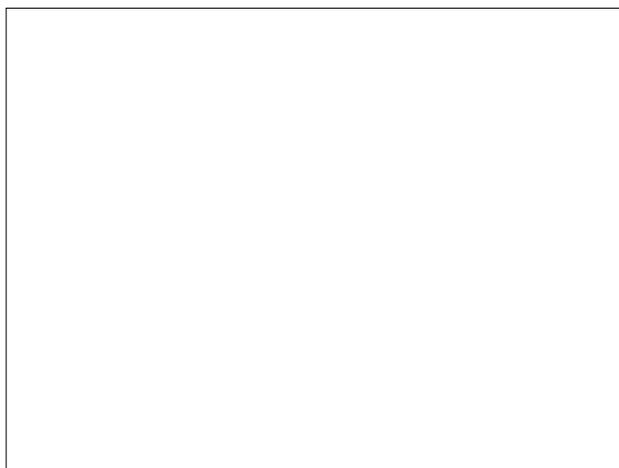
23 et 24 novembre 2006

L'égalité professionnelle est devenue un thème majeur à tous les niveaux de la politique internationale avec l'objectif affiché de « mainstreaming » (volonté d'intégrer la dimension du genre à tous les niveaux d'action des institutions internationales) promu tant au niveau des organisations internationales (BIT, OCDE) qu'euro-péennes (sommet de Lisbonne). Cet objectif se traduit également dans les politiques nationales, notamment avec la récurrence des projets de loi sur l'égalité professionnelle.

Dans ce contexte, l'objectif de cette journée est de faire le point sur l'évolution de l'égalité professionnelle alors que les niveaux d'activité féminine observés dans les pays développés convergent vers les niveaux d'activité masculine. Il semble nécessaire de revenir sur certaines questions fondamentales :

– Qu'entend-on par égalité entre hommes et femmes ? Comment la définir et comment l'évaluer ? De quels indicateurs dispose-t-on pour comparer les degrés d'égalité professionnelle atteints au niveau national ou international ?

Photo Nicole Décuré



Guatemala, 1999.

– Y a-t-il des facteurs déterminant l'égalité ? Quels sont les obstacles à sa progression ? Quelles formes peut-elle prendre ? Quels rôles jouent les politiques publiques ? Comment analyser les différences nationales et internationales en matière d'égalité ?

– Comment les régulations locales, nationales et internationales interviennent-elles dans la construction des objectifs de parité professionnelle, et dans leur réalisation ?

Les journées d'étude s'articuleront autour des réponses à ces 3 grandes questions en privilégiant une approche pluridisciplinaire.

1. Définitions, indicateurs et mesures des performances en matière d'égalité entre hommes et femmes

Le problème de la définition de l'égalité entre hommes et femmes mérite débat. Au côté du terme « égalité », le vocabulaire n'a cessé de s'étendre : « équité, discrimination, parité, mixité », etc., sont présents dans les textes qui s'interrogent sur les situations actuelles des hommes et des femmes.

Lorsqu'on se limite au champ de la formation, du travail et de l'emploi, c'est le terme « égalité professionnelle » qui s'est progressivement imposé, mais au moins dans sa traduction juridique actuelle en France, il semble trop restrictif. Il fait référence à la comparaison des positions des hommes et des femmes dans les entreprises et fait donc implicitement l'impasse sur la ségrégation sexuée des formations et des emplois, source majeure des inégalités sur le marché du travail.

En amont de ces débats, l'égalité est un concept multiforme qui, selon les disciplines et les auteurs, se décline de nombreuses façons : égalité en droit, égalité de traitement, égalité des chances, égalité en fait, etc. Le principe de l'égalité en droit, qui date en France de la révolution de 1789, est resté sans aucune traduction concrète au niveau de l'égalité entre hommes et femmes pendant plus d'un siècle et demi. Depuis la fin du vingtième siècle, au-delà du principe d'égalité, les voies de l'égalité concrète se cherchent. Mais on est encore loin d'une définition consensuelle des différents concepts qui gravitent autour de la notion d'égalité.

Ces problèmes de définition se traduisent au niveau méthodologique : mesures, indicateurs, etc. L'objectif est de faire un bilan à partir de la mobilisation et de l'élaboration d'indicateurs permettant de saisir, outre la persistance des formes anciennes et reconnues d'inégalités sur le marché du travail et d'inégalités professionnelles (chômage, écarts salariaux, profils de carrière, ségrégation verticale et horizontale, niveaux de formation et de qualification, etc.), le développement de nouvelles formes d'inégalités (temps de travail, précarité et pauvreté, conditions d'emploi, conditions de travail, etc.).

Dans le cadre de comparaisons territoriales (notamment internationales), il s'agit également de savoir où en est la réflexion sur la construction d'indicateurs synthétiques permettant d'appréhender les degrés d'égalité professionnelle atteints. De tels indicateurs

peuvent apparaître utiles non seulement pour juger des évolutions nationales, mais aussi pour effectuer des comparaisons internationales. Ce type d'indicateurs peut déboucher sur l'identification de « modèles nationaux », selon les conventions d'(in)égalité de genre qui y sont développées.

Des travaux empiriques (sectoriels, monographiques, etc.) permettent de rendre compte d'inégalités peut-être plus subtiles et complexes. Par exemple, la nature du contrat de travail semble de plus en plus insuffisante pour l'évaluation de la précarité dans le travail. Ces observations peuvent donc parfois relever de fines analyses monographiques, du fait des déficiences des outils de mesure (nomenclatures, enquêtes, etc.).

La priorité sera donnée ici d'une part, au questionnement des outils statistiques et conceptuels utilisés pour objectiver et mesurer les inégalités entre hommes et femmes et d'autre part, à l'élaboration d'indicateurs originaux de mesure. Par exemple : observe-t-on des glissements (dans le temps) d'objectifs quantifiés en matière d'inégalités entre hommes et femmes ? Observe-t-on des glissements dans la nature des indicateurs également ? Quelles significations accorder à ces transformations ?

Plus généralement, comment les institutions internationales, mais aussi les organisations (entreprises, administrations, et parmi eux les différents acteurs : salariés, syndicats, organisations professionnelles, etc.) mettent en avant des indicateurs d'égalité dans leurs bilans socio-économiques : Lesquels ? Pourquoi ? Comment sont-ils choisis ? Quelles évolutions dans le temps ? Comment les indicateurs influent-ils sur les stratégies de ces différents acteurs ?

2. Les résistances organisationnelles et structurelles à l'égalité entre les hommes et les femmes

L'intégration et l'insertion des femmes dans les organisations ne sont pas neutres et demandent à être explicitées. On perçoit des

résistances organisationnelles et structurelles à l'égalité entre les hommes et les femmes dès l'orientation scolaire.

– La réussite scolaire des filles s'affirme à tous les niveaux du système éducatif et pourtant la ségrégation sexuée des filières de formation est très prégnante. D'autre part à un niveau de diplôme et de spécialité équivalents les filles ont une insertion professionnelle plus difficile.

– Derrière la croissance durable du taux d'activité des femmes se cachent des évolutions contrastées :

- féminisation des professions intermédiaires et supérieures ;
- progression de la mixité de certaines professions ;
- montée d'emplois de services fortement féminisés et faiblement rémunérés ;
- développement de la flexibilité et de la précarité des emplois : temps partiel, CDD, intérim, travail à domicile, etc.

Quelles sont les conséquences de ces évolutions sur les inégalités d'emploi, de carrière, de rémunération... ? Les inégalités ont-elles changé de nature avec la tertiarisation des économies ?

La féminisation des professions, des organisations et plus largement des institutions fait-elle évoluer les pratiques de management ? Existe-t-il un style de management au féminin ? Qu'en est-il de la gestion sexuée des ressources humaines ? Plus fondamentalement, le management des ressources humaines doit-il viser l'équité ou l'égalité ?

3. Quelles régulations pour quelle égalité entre hommes et femmes ?

Les organisations justifient souvent leurs modes de gestion de la main-d'œuvre féminine par le fait que les femmes supportent l'essentiel des responsabilités familiales et domestiques, qui seraient un des facteurs premiers de l'inégalité professionnelle. La

question du temps devient donc centrale dans les modes de gestion des ressources humaines des organisations. Comment temps professionnels et temps domestiques influencent-ils la place des femmes sur le marché du travail ?

Les politiques familiales ne sont pas sans incidence sur l'activité, l'emploi et les trajectoires des femmes. Quelles sont les relations entre le degré d'égalité professionnelle et la natalité ? Quels sont les modèles familiaux qui soutiennent l'égalité professionnelle ? Les politiques familiales sont-elles cohérentes avec l'objectif d'égalité ?

Plus précisément, les orientations actuelles des politiques de lutte contre le chômage (temps partiel, services de proximité) ne risquent-elles pas d'aggraver les inégalités professionnelles entre hommes et femmes ? De même, le développement de la notion de « conciliation » de la vie professionnelle et de la vie privée et les politiques qui la soutiennent risquent d'entraver la progression de l'égalité professionnelle si cette « conciliation » repose quasi exclusivement sur les femmes. Ces politiques peuvent-elles être considérées comme des politiques d'égalité professionnelle ?

Comité d'organisation du CLERSE :

Anne Bustreel, Benoît Cart, Geneviève Cresson, Virginie Delsart, François-Xavier Devetter, Nicole Gadrey, Sophie Goyat, Sébastien Jakubowski, Florence Jany-Catrice, Marie-Christine Le Floch, Alexandre Léné, Catherine Négroni, Martine Pernod-Lemattre, Michel Sueur, Marie-Hélène Toutin-Trelcat.

Comité scientifique :

Outre les membres du comité d'organisation, Philippe Alonzo, Colette Fagan, Jaqueline Laufer, Nicky Le Feuvre, Steffen Lehndorff, Martine Lurol, Margaret Maruani, Dominique Méda, Françoise Milewski, Roland Pfefferkorn, Sophie Ponthieux, Jill Rubery, Rachel Silvera, Catherine Sofer, Nicolas Vaneecloo.

Calendrier et instructions aux auteur-es

Les propositions de communication et communications définitives devront respecter les consignes suivantes et seront envoyées sous format Word :

Proposition de communication + fiche d'information :

Date limite d'envoi : 6 février 2006 – Nombre de caractères : 4 000 signes

Sélection des contributions par le comité scientifique :

Date limite d'envoi : information communiquée aux auteur-es fin mars 2006

Communication définitive :

Date limite d'envoi : 15 septembre 2006 – Nombre de caractères : 25 000 à 30 000 signes

Ces documents doivent être envoyés au secrétariat du CLERSE par courriel ou courrier à l'adresse ci-dessous :

Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques – Faculté des sciences économiques et sociales – Université de Lille 1 – 56655 Villeneuve-d'Ascq cedex. France

Courriel : Sophie.Goyat@univ-lille1.fr



Genre et développement en France et francophonie

Projet d'observatoire « Genre et développement » en France et francophonie

Pourquoi un observatoire « Genre et développement » en France et francophonie ?

Dix années après la Conférence de Pékin et les recommandations sur lesquelles elle a abouti (la plate-forme en douze points), force est de constater que bien peu d'avancées réelles se sont concrétisées sur le terrain et dans la vie quotidienne des femmes, comme dans les politiques nationales vers l'égalité hommes/femmes, au Nord comme au Sud. Le genre n'est toujours pas une priorité dans le développement, au niveau des financements comme des actions. En particulier, la pratique française reste très insuffisante puisque s'ajoute l'acharnement des acteurs à confondre systématiquement les concepts de parité et de genre.

Partant de ce constat et trois ans après sa création (initiée par le ministère des Affaires étrangères français), le réseau Genre en action vous propose la formalisation d'un observatoire « Genre et développement » afin de mesurer et de qualifier les obstacles et les réussites en matière de formulation, mise en œuvre et effets des politiques de genre dans le secteur du développement.

En sa qualité d'espace ouvert, le réseau connaît un avantage exceptionnel : donner la parole et responsabiliser, à égalité, tous les acteurs du secteur du développement : acteurs de la société civile (organisations non gouvernementales et collectivités locales impliquées dans des actions de solidarité internationale, organisations de femmes, syndicats, mouvements sociaux), institutions (ministères, pouvoirs publics, mécanismes nationaux pour le genre), bailleurs (multi et bilatéraux), chercheurs et communicateurs, au Sud comme au Nord. Cinq types d'acteurs qui peuvent désormais être institués en collèges, transnationaux et trans-activités, organisation offrant tout autant visibilité, légitimité, démarche participative et collaborative. Vous. Vous, qui êtes, dans votre contexte comme au niveau global, au cœur de la définition et de la mise en œuvre d'un outil de mainstreaming (transversalité) tout autant que de veille stratégique, pour le genre dans le développement.

Que pouvez-vous apporter à ce projet ?

Vous êtes représentant-e d'une ONG engagée dans la solidarité Nord/Sud, d'une organisation de femmes, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat, d'une institution, d'un mécanisme national pour le genre, vous êtes chercheur-e, expert-e, consultant-e, vous êtes engagé-e dans des actions de communication citoyenne, aussi, le réseau vous soumet l'idée de la mise en place d'une recherche-action sur trois ans (2006 à 2008), une démarche concertée, qui pourrait s'appuyer sur l'analyse et l'expérimentation dans six pays pilotes, qui pourraient être la France, le Sénégal, le Maroc, le Burkina-Faso, Madagascar, la Suisse (proposition à discuter). Il s'agit de réunir des informations sur les démarches, processus, engagements, rôles et responsabilités des acteurs sociaux et institutionnels, de les analyser avec un prisme genre, de les publier sur le site *genreenaction.net* tout en émettant des recommandations. Cette action pourra aussi être à l'initiative

d'outils-diagnostic, de formations croisées, de rencontres permettant la mutualisation des moyens. De façon prioritaire, il s'agit de créer des synergies en faveur du plaidoyer, fournir un appui/conseil, renforcer la capacité des partenaires.

Vous l'aurez compris, cet observatoire se veut un lieu d'agrégation d'observatoires existants ou d'initiatives complémentaires.

Aussi, vous pouvez signaler des initiatives analogues, participer à l'analyse genrée de documents de campagnes pour un développement durable, d'appels à solidarité, proposer des formations au genre à monter conjointement de façon transnationale et bilatérale, intégrer ou signifier votre engagement sur le financement du développement.

Qu'attendons-nous de vous ?

Évidemment, nous vous proposons de débattre de cette initiative, en formulant suggestions tant au niveau stratégique (objectifs) que fonctionnel (activités, organisation en collèges, pays pilotes, financement).

Dans un premier temps, nous vous remercions donc d'avance de nous faire remonter vos commentaires et visions quant à l'opportunité d'une telle recherche-action, de bien vouloir qualifier le collège où vous vous sentiriez légitimes de fait, de vous inscrire dans des activités qui vous semblent le plus adaptées à vos pratiques, de proposer des pays pilotes et des organismes au sein de ces pays qui pourraient être partie prenante de cette action, de proposer des pistes de ressources tant financières (nous nous adressons ici en particulier aux bailleurs et leurs pratiques de cofinancement) qu'opérationnelles.

N'hésitez pas à nous faire part de rencontres, actions à venir ou de toute initiative analogue dans votre structure et/ou pays.

Une rencontre du réseau à Paris le 9 septembre 2005 permettra de faire le point sur ce projet d'observatoire et de finaliser

un plan d'action, en fonction des réponses rassemblées et des pistes de financement identifiées. En intégrant vos remontées, nous pourrons alors envisager une rencontre avant la fin de l'année, rassemblant les membres du réseau tant du Nord que du Sud, qui pourra tourner autour de l'analyse genrée d'un des points essentiels de l'agenda du développement, comme les Objectifs du millénaire pour le développement et jeter les premières lignes d'un travail conjoint.

Contact pour le réseau Genre en action :

Élisabeth Hofman – coordination@genreenaction.net

Joëlle Palmieri – observatoire@genreenaction.net

Conseil fondateur de la Plate-forme européenne des femmes scientifiques

Compte rendu de la deuxième réunion du Conseil fondateur de la Plate-forme européenne des femmes scientifiques (Bruxelles, 7 et 8 novembre 2005)

Après des démarches administratives compliquées, la Plate-forme vient de voir acceptés, par un arrêté royal, ses statuts d'association internationale à but non lucratif, de droit belge (je tiens ces statuts à votre disposition).

La structure a beaucoup de similitudes avec une association française de type loi 1901. Jusqu'ici hébergée dans les locaux bruxellois de la Helmholtz Gesellschaft, la Plate-forme va louer un ensemble de bureaux.

Le Conseil fondateur de onze membres prend maintenant la forme de premier Conseil d'administration, en attente de l'événement de lancement de la Plate-forme, prévu pour février-mars 2006 (qui va être annoncé très prochainement) et la première assemblée générale en mars 2007.

La discussion du règlement intérieur a été très détaillée, en particulier des précisions ont été apportées sur les différents types de membres (*full members, associate members*).

Le bureau a été élu :

Adelheid Ehmke (Luxembourg), présidente

Brigitte Mühlenbruch (Allemagne), vice-présidente

Mineke Bosch (Pays-Bas), trésorière

La procédure de candidature pour qu'une association devienne membre de la Plate-forme débutera lors de l'événement de lancement. On a discuté du contenu de cet événement et décidé qu'un questionnaire sera préalablement envoyé aux participant-es.

Le logo de la Plate-forme a été choisi, le contenu de la plate-forme électronique a été affiné.

Tanya Leigh, de l'unité Femmes et sciences de la DG recherche, a fait le point sur l'évolution de l'unité, sur la préparation du 7^e PCRD.

En conclusion, je dois fournir très rapidement les noms des associations ou réseaux de femmes scientifiques à inviter à l'événement de lancement de février ou mars prochain. Prière de me contacter au plus vite si vous n'êtes pas dans la liste des associations recensées par la Plate-forme à ce jour et si vous voulez en faire partie.

Contact : Claudine Hermann, membre fondatrice de la Plate-forme des réseaux de femmes scientifiques



Info

Mireille Brioude nous informe que son site consacré à Violette Leduc est en ligne à <http://www.violetteleduc.com>

Nouvelle adhérente : Katherine Roussos

Docteur ès lettres.

Née le 4 septembre 1976 dans le New Hampshire, États-Unis.

Coordonnées : 21, grand-rue Jean-Moulin 34000 Montpellier.

Tél. 04 99 58 15 44 – Courriel : roussos6@aol.com

ÉTUDES

2002-2005 : Doctorat en littérature française, « Révisions radicales : le réalisme magique et la quête de liberté chez des romancières contemporaines : Maryse Condé, Marie NDiaye, Sylvie Germain », de l'Université Paul-Valéry, mention très honorable avec félicitations du jury.

Ma thèse « Révisions radicales... » élabore une définition du réalisme magique comme une nouvelle facette de l'écriture engagée, et le relie pour la première fois au féminisme. Traitant des romancières françaises et francophones, elle analyse les stratégies

littéraires correspondant aux quêtes libératrices. Elle approfondit ainsi un des axes de mon DEA, qui compare des romans utopiques associés aux mouvements féministes du 20^e siècle en France et aux États-Unis, notamment *Les Guérillères* de Monique Wittig et *Herland* de Charlotte Perkins Gilman.

2001-2002 : Diplôme d'études approfondies en littérature comparée, « Le concept d'utopie dans des romans féministes aux États-Unis et en France, 1916-1969 », de l'Université Paul-Valéry, mention très bien.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

À paraître : *Révisions radicales : le réalisme magique et la quête de liberté chez des romancières contemporaines*.

À paraître : « La domination désenchantée dans l'œuvre d'Odette du Puigauveau », *Cahiers de la SIELEC* (Société internationale pour l'étude des littératures de l'ère coloniale), éditions Kailash, Paris et Pondichery, Inde.

2005 : « Isabelle Éberhardt : Islam et occidentalisation », dans les *Cahiers de la SIELEC*, éditions Kailash, Paris et Pondichery, Inde.

2004 : « Le réalisme magique chez des romancières contemporaines : folie, sorcellerie, résistance », dans *Pour une valorisation de la recherche sur le genre et les rapports sociaux de sexe*, ouvrage édité par l'Université Paul-Valéry, sous la responsabilité de la Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pp. 129-138.

CONFÉRENCES

7 mai 2004 : « Isabelle Éberhardt : Islam et occidentalisation », pour le Congrès de la SIELEC, à l'Institut de théologie protestante, Montpellier.

12 mai 2004 : « Le réalisme magique chez des romancières contemporaines : folie, sorcellerie, résistance », pour le Séminaire des jeunes chercheurs à l'Université Paul-Valéry, Montpellier 3.

28 décembre 2004 : «The Need to Act: the Struggle between Existentialism and Social Convention in Simone de Beauvoir's *L'Invitée*» («La nécessité d'agir : la lutte entre l'existentialisme et les conventions sociales dans *L'Invitée* de Simone de Beauvoir», au Congrès du Modern Language Association à San Diego, États-Unis.

PROJETS EN COURS

Mes travaux portent actuellement sur des écrivaines-exploratrices à l'époque coloniale, ainsi que sur les représentations littéraires des rôles sexués et leur subversion, dans la littérature contemporaine. Le burlesque, la satire, le fantastique et l'onirique sont les stratégies littéraires transversales que j'analyse à l'intérieur de ces problématiques.

En outre, je traduis actuellement un livre de la féministe américaine Mary Daly, avec qui j'ai étudié à Boston College, dont le titre serait : *Gyn/Écologie : la métaéthique du féminisme radical*, et pour lequel je cherche une maison d'édition.



Comptes rendus

▲ *Une Chine sans femme ?*

Isabelle Attané, Paris, Perrin, 2005, 391 p.

Cet ouvrage fait le point sur l'état des rapports entre les sexes dans la Chine post-maoïste. Le livre s'ouvre sur un constat démographique sévère : celui du massacre des Chinoises. En effet, les normes biologiques permettent une estimation du nombre d'éléments féminins qui « manquent » dans l'Empire du Milieu. Un double phénomène explique ce déséquilibre : un excédent de naissances masculines et une surmortalité féminine, notamment chez les enfants. Dans toutes les sociétés il naît toujours un peu plus de garçons que de filles, mais en 2000, selon le calcul des démographes, il manquait 730 000 naissances féminines, soit 10 % des naissances. Ce déficit augmente avec les années : en 1996, il manquait 630 000 filles, soit 6 % des naissances de l'année. La Chine n'a pas l'apanage du déficit de filles : c'est la situation de nombre de pays asiatiques : en Inde, Pakistan, Bangladesh, Corée du sud et à Taiwan, pays qui représentent à eux seuls plus du tiers des 6 milliards d'habitants de la planète. Dans tous ces pays, il naît moins de filles qu'il ne devrait et il en meurt davan-

tage, par une surmortalité anormale, surtout dans les premières années : « négliger ses fillettes, les faire passer après ses fils quand il s'agit de les nourrir, de les soigner, de les vacciner, c'est fréquent et parfois fatal » (p. 21).

Ce qui caractérise ces pays, c'est qu'une fille n'est que de « passage » chez ses parents. Comme le dit un dicton : « Élever une fille c'est cultiver le champ d'un autre ». La fille va en effet aller habiter chez ses beaux-parents et se consacrer à sa nouvelle famille. Il faut un fils pour maintenir la famille, perpétuer le nom, assurer la reproduction sociale et biologique. L'absence d'héritier mâle signifie l'extinction de la lignée et la fin du culte des ancêtres, donc avoir un fils est un devoir fondamental du confucianisme que Mao n'a pas réussi à éradiquer. En l'absence de système de retraite, « élever un fils, c'est préparer sa vieillesse » (p. 33).

L'infanticide n'est plus que résiduel en Chine, l'abandon est davantage pratiqué, mais c'est l'avortement sélectif, grâce aux échographies qui déterminent le sexe (bien qu'elles soient interdites depuis 1994, elles sont largement pratiquées, y compris dans les régions les plus reculées, par des techniciens itinérants), qui explique le déficit des naissances de filles.

Le déficit de filles n'est pas le même dans toutes les régions de Chine, ni dans toutes les ethnies, il est maximal chez les Zuang (première minorité ethnique) dans le sud, mais aussi dans le groupe ethnique majoritaire des Hans (90 % de la population). Fait à souligner, ce sont dans les groupes minoritaires musulmans que l'on constate la plus faible diminution du ratio garçons/filles.

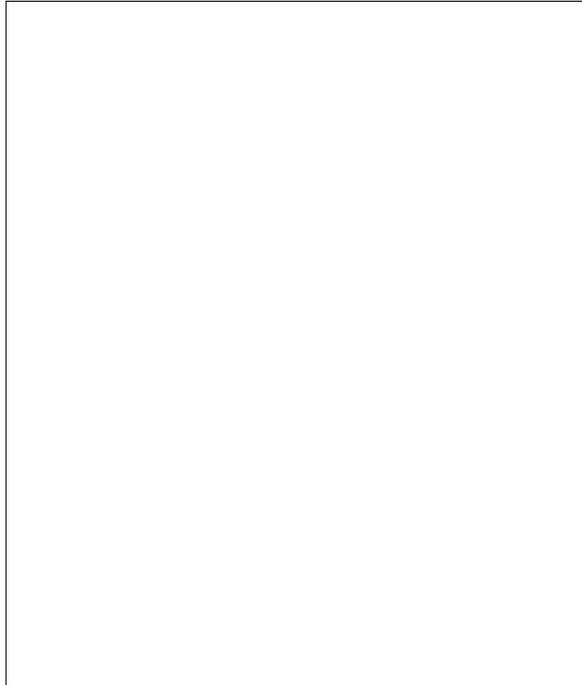
L'élimination des filles est une des conséquences de la politique de l'enfant unique mise en place de façon très coercitive à partir de 1979. Elle fait suite à plusieurs campagnes de diffusion de la contraception qui ont pourtant eu un certain effet, dans un pays jusqu'alors explicitement nataliste puisque marxiste (dans les

années 1950, on craint de manquer de main-d'œuvre pour le Grand bond en avant). Il est vrai que la terrible famine des années 1959-1961 va modifier la donne et trois campagnes en faveur de la contraception vont se succéder. La limitation des naissances est alors présentée comme de l'intérêt de la Nation tout entière. Au départ, on opte pour les méthodes douces : on limite le nombre d'enfant à deux ou trois, avec un espacement correct des naissances, on stigmatise les mariages précoces (l'âge légal au mariage devient 28 ans pour les hommes et 25 pour les femmes), l'avortement est libéralisé et gratuit pour les femmes mariées, le stérilet et la stérilisation largement diffusés. Mais cela ne suffit pas et la Chine va devenir le seul pays au monde dans lequel la contraception est obligatoire pour les couples qui ont au moins un enfant. Stérilet après la naissance du premier, stérilisation après celle du second. Or si cette règle est généralement respectée pour les couples ayant eu un garçon ou deux, elle l'est beaucoup moins quand les parents ont eu des filles, surtout dans le monde rural.

Dans une seconde partie, Isabelle Attané nous propose un détour par l'histoire pour nous dresser une évolution de la condition des femmes chinoises, évolution dont le sens est loin d'être univoque. « Aujourd'hui comme hier, la subordination de la femme reste l'un des piliers de la société chinoise. Au fil des révolutions et des réformes, elle aura parfois faibli, mais jamais cédé » (p. 73). Les pieds bandés des femmes chinoises (pratique qui dura plus d'un millénaire : du 7^e siècle à 1911), symbole de la modestie féminine, correspondent bien à nos représentations d'une Chine misogyne et patriarcale. La société chinoise a été modelée pendant des siècles par le confucianisme, où est récurrente l'idée que la femme est inférieure à l'homme, le taoïsme et le bouddhisme (entre le 6^e et le 8^e siècles) sont venus ensuite proposer une autre lecture des deux sexes : pour les bouddhistes, le sexe est de peu d'importance, il peut varier selon les réincar-

nations ; pour le taoïsme, qui lui distingue profondément les deux sexes, le négatif (féminin) est supérieur au positif (masculin) car plus proche des forces de la nature, le féminin est le commencement. Mais peu à peu taoïsme et confucianisme se sont entremêlés : si la mère est toujours gratifiée (quand elle a un fils), il faut réaffirmer la différence des sexes (un yin et yang social, en quelque sorte, [p. 79]) et séparer au maximum les espaces : enfermement des femmes et non-mixité sont la règle, surtout dans les classes supérieures. La reproduction sociale et physique était assurée par le mariage où la femme avait une position totalement subordonnée, sous la menace constante de la répudiation, notamment pour stérilité ou pour naissance de filles et sous la coupe de la belle-mère, qui assure ainsi enfin son pouvoir de mère par la domination des autres femmes de la maisonnée. Loin d'être de l'histoire ancienne, cette hiérarchie familiale fait encore recette dans la Chine post-maoïste, malgré la reconnaissance de l'émancipation des femmes par la législation de 1930, qui autorise les femmes à choisir leur époux, puis l'intermède communiste qui fera même du choix du conjoint une obligation... avec l'accord des unités de production dont font partie les fiancés ! Aujourd'hui, il n'y a plus de mariages forcés, du moins officiellement, mais les mariages continuent à être largement « arrangés », sinon par les parents, du moins par des marieuses. Persiste encore une pratique traditionnelle, celle de l'adoption d'une « fiancée enfant » qui sera ensuite donnée en mariage au fils des adoptants. Et surtout cette pratique se transforme par le biais d'enlèvement de fillettes qui sont ensuite vendues dans une autre province. L'objectif est d'éviter les coûts exorbitants du mariage et de la dot. Car le mariage est d'abord une histoire d'argent, à la campagne comme en ville. Et « la compensation matrimoniale symbolise le transfert des droits de contrôle sur la femme et sur sa force de travail, de sa famille vers celle de son époux » (p. 97). Suspendue pendant la période collectiviste, cette pratique connaît une recrudescence

Photo Nicole Décuré



Shanghai, Chine, 1987.

actuelle grâce à l'enrichissement rendu possible par la nouvelle économie chinoise et a de beaux jours devant elle, en raison de la pénurie de femmes qui s'amorce !

Si un certain nombre de traditions s'inscrivent encore dans des pratiques actuelles, il serait absurde de prétendre que le sort des femmes chinoises ne s'est pas amélioré.

La Chine, comme les pays occidentaux a connu le développement de mouvements en faveur des femmes, dès le milieu du 19^e, le mouvement Taiping (grande paix) révolutionnaire et égalitariste, a dénoncé le bandage des pieds et le concubinage, le parti nationaliste, au pouvoir après 1911, commença également à ébaucher

les bases de l'émancipation féminine. Dès la première heure, Mao se réclama d'un féminisme égalitaire : il combat la prostitution, le concubinage et les abus de pouvoir familial et engage une lutte acharnée contre le confucianisme. « La révolution prolétarienne exigeait une émancipation de l'emprise des structures patriarcales, une émancipation du pouvoir paternel : les femmes furent en plein cœur du débat » (p. 105). Il s'agissait en priorité d'éradiquer la famille « féodale » et de promouvoir la responsabilité des femmes, notamment en décrétant l'égalité entre mari et femme. Parallèlement, pour favoriser l'emploi des femmes, est mis en place un système de vie communautaire visant à libérer les femmes des tâches domestiques. Toutefois, ces expériences sont abandonnées dès 1961, en raison de la répugnance des individus pour ces modes de vie. En réalité, les *années mao* décrètent l'égalité des sexes *par l'assimilation des femmes aux hommes* : mêmes capacités, mêmes qualités, même habillement. « La révolution culturelle porte la négation de la féminité à son comble » (p. 111).

C'est probablement cet aspect-là qui a provoqué le plus de résistances à long terme, et qui permet de parler d'une « reféminisation de la femme » (p. 113). Il faut dire que le maoïsme a développé un puritanisme exacerbé, en profonde contradiction avec la tradition érotique de la civilisation chinoise. Avec la libéralisation économique, la sexualité a repris son ascendant. Toutefois cette « reféminisation » qui correspond à un rejet de l'uniformité des sexes prônée période révolutionnaire risque aussi, par la réaffirmation de la différence, d'abandonner les avancées en termes d'égalité. Plus féminine, la femme est avant tout épouse et mère, le mariage reste une évidence pour toutes. La contraception, en raison de la politique démographique a encore renforcé l'amalgame entre mariage et procréation. À aucun moment, la contraception n'a été considérée comme l'outil providentiel de l'émancipation féminine, les incitant à dissocier maternité et sexualité.

En réaction à l'austérité maoïste, on érotise la femme et on « l'améliore » : pleine expansion de la chirurgie esthétique (débrièvement des yeux et allongement des jambes !). La libéralisation économique a levé l'opprobre sur le plaisir sexuel et amoureux, mais pour une fraction très réduite de la population, qui continue dans son ensemble à considérer les relations sexuelles hors mariage comme condamnables. Il faut dire que l'idéologie collectiviste et l'absence d'intimité qu'elle supposait a laissé des traces et que la composante affective et sexuelle du mariage n'est pas dominante dans les aspirations : « les femmes ont tendance à préférer un mari gentil sans rechercher forcément l'harmonie sexuelle ». La prostitution, sous la forme des courtisanes, autrefois idéalisées par les lettrés, puis déclarée illégale et dénoncée comme crime bourgeois sous le régime communiste, connaît un nouvel essor depuis une vingtaine d'années. Caractéristiques de la pratique : les prostituées n'exercent pas dans leur lieu d'origine, elles migrent et, loin de perdre la face, elles gagnent de l'argent en même temps que l'estime de la famille... Se développent aussi les pratiques de « prostitution occasionnelle » de jeunes filles, étudiantes ou femmes sans emploi, cultivées et avenantes, comme « accompagnantes » des nouveaux hommes d'affaires, à l'image des courtisanes d'antan. Mais les réseaux de proxénètes existent, les rapt de femmes également, ainsi qu'une forte corruption des milieux policiers...

Dans une troisième partie, Isabelle Attané propose d'étudier l'impact limité de la modernisation sur l'amélioration de la position des femmes, en soulignant l'apparition de formes renouvelées de marginalisation. Certes, depuis cinquante ans : « la condition des paysannes chinoises est l'une des moins mauvaises du tiers-monde et celles de la Chinoise au travail dans les grandes villes, l'une des plus acceptables d'Asie ... Travailler, faire des études, divorcer, avorter, tous ces droits pour lesquels des millions de

femmes se battent encore... sont acquis pour la femme chinoise » (p. 172), mais avec une double limite : d'une part l'écart de plus en plus grand entre les femmes elles-mêmes, notamment entre ville et campagne et entre riches et pauvres, et d'autre part le libéralisme a fait « resurgir les rapports de pouvoirs traditionnels irrésistiblement défavorables aux femmes » (p. 175), bien que des lois récentes garantissent formellement la non-discrimination entre les sexes, (la Chine ayant adhéré à la charte des Nations-Unies).

La politique de l'enfant unique évoquée plus haut a eu des conséquences graves pour les femmes, puisqu'elle se manifeste par des stérilisations forcées, des avortements contraints (quel que soit le terme de la grossesse) et des sanctions financières lourdes pour les naissances supplémentaires. Le système rend les cadres locaux responsables personnellement du succès de la politique de limitation des naissances, ce qui favorise la dissimulation et la corruption. Donc, une partie du déficit des naissances évoqué plus haut peut ainsi résulter d'une non-déclaration, qui « arrange » à la fois les parents et les cadres, qui veulent afficher des résultats conformes aux exigences politiques. Ces « enfants noirs » sont peu à peu « récupérés » dans les statistiques, par suite d'amnistie générale. Mais même avec ce redressement, l'effet de ces comportements commence à être visible au niveau des adultes : la proportion d'hommes arrivant sur le marché matrimonial est largement supérieure à celles des femmes. En 2000, parmi les célibataires de plus de 30 ans, il y a 90 % d'hommes, et parmi ceux de plus de 35 ans, 93 %. Pour l'instant, ce déficit de femmes se fait surtout sentir dans les milieux pauvres et/ou ruraux. Et le « trafic de femmes » se développant dans certaines régions, les autorités commencent à penser qu'elles sont allées trop loin dans le contrôle démographique. Le discours officiel change de ton, au moment même où l'individualisme se développe et où la possibilité de contrôle social des comportements s'effrite.

La situation des femmes s'est malgré tout fortement améliorée en ce qui concerne l'éducation. Pour les confucéens, éduquer les filles n'était guère utile, sauf pour les filles de bonne famille ou les courtisanes, comme outil de séduction. En prônant l'éducation pour tous et toutes, Mao pose les principes de l'égalitarisme et de la massification. Mais le mouvement anti-droitier de 1957 puis la révolution culturelle de 1966 vont en partie ruiner les bénéfices de ces efforts. Cependant, aujourd'hui, la Chine a un taux d'analphabétisme fort bas, y compris pour les filles, et qui concerne essentiellement les seniors. Certes les études longues restent l'apanage d'une très petite minorité de privilégiés, politiques d'abord, puis économiques plus récemment, et toujours urbains, mais les jeunes filles y participent à égalité avec les garçons. Cette situation ne débouche pas pour autant sur un avenir radieux : les insuffisances du système scolaire public ont favorisé le développement d'un secteur privé de plus en plus dynamique et de plus en plus inégalitaire. L'industrie de l'éducation est en plein développement. Mais son impact sur les inégalités de sexe reste à découvrir. Il est probable qu'il accentuera les écarts intra-sexes, laissant la très grande majorité des femmes dans le marasme. Car la réussite de quelques-unes ne fait qu'accentuer les difficultés que rencontrent la grande majorité des femmes. Même diplômées, elles ont toujours beaucoup plus de difficultés à trouver une place, au travail ou sur la scène publique, que leurs homologues masculins. Depuis le milieu des années 1990 dans le cadre de la modernisation de l'industrie, des milliers d'entreprises publiques ont fermé leurs portes, laissant sur le marché du travail des millions de chômeurs, parmi lesquelles perdurent surtout les chômeuses. Car nombres d'entreprises déclarent ouvertement embaucher prioritairement des hommes, mettant en avant les risques de congé de maternité ! À l'inverse, dans le monde rural, ce sont les travailleuses qui dominent, les hommes ayant souvent migré dans les villes, ce sont donc elles qui constituent le maillon fort des

industries rurales (textiles, jouets, thé). Si certaines rurales migrent, au bout de leur voyage, c'est souvent la prostitution qui les attend. D'autres, les *dagong mei* (sœurs travailleuses) se retrouvent dans certains îlots capitalistes du sud où elles travaillent en usine, à un rythme forcené, où les salaires, à peu près respectables pour le niveau de vie chinois, ne compensent absolument pas l'exploitation qu'elles subissent.

Dans une dernière partie, qui tente de synthétiser où en est la domination masculine, l'auteure constate l'inanité des tentatives de la période communiste pour l'abolir.

La « nouvelle société chinoise » semble très facilement renouer avec sa misogynie ancestrale. La presse en témoigne régulièrement : retour forcé des femmes au foyer, discrimination professionnelle, violences domestiques, prostitution, esclavage, trafic de femmes : la grande majorité des Chinoises semblent invitées, voire incitées fortement, à se soumettre à l'hégémonie masculine.

La part des femmes dans cette régression de l'égalité entre les sexes ne doit pas être oubliée : le conditionnement social est tel que la grande majorité des femmes souhaitent moins l'émancipation que le « bon mariage ». C'est-à-dire avec un homme qui a les moyens de les entretenir. « Elles valorisent l'homme « fort »... et le méprisent s'il échoue... » (p. 299).

Toutefois, un certain nombre de voix féminines commencent à s'élever luttant pour des positions égalitaires et de nouvelles pratiques de célibat volontaire ou de divorce se développent parmi les femmes les plus dotées en capitaux sociaux et financiers. Il est vrai que le couple va mal. Une des premières revendications féminines est la fidélité dans le couple. Or, avoir une maîtresse entretenue, « *une ernai* », est, aujourd'hui comme il y a un siècle, un symbole d'aisance et de réussite sociale. La seconde revendication concerne les violences conjugales, qui comme l'ont montré d'autres enquêtes dans d'autres espaces, ne sont pas le seul fait de

brutes barbares, avinées et incultes. On estime autour de 16 % les femmes mariées qui sont battues.

Cette montée des violences envers les femmes est parfois expliquée par la frustration insupportable que fait naître la nouvelle économie chez tous les hommes qui en sont exclus... En même tant qu'elle fait disparaître les médiations extérieures que pouvaient constituer la famille hiérarchisée, l'unité de travail, les comités de quartier ou de village. Le viol dans le mariage est de plus en plus souvent dénoncé, ainsi d'ailleurs que le harcèlement sexuel dans le travail. Mais l'estimation de ce type de pratique est difficile et l'augmentation des déclarations pose, en Chine, la même interrogation que partout ailleurs : cette hausse résulte-t-elle d'une augmentation des faits ou d'une meilleure déclaration de ce qui restait tabou ?

La conclusion de l'ouvrage est claire : la Chine a laissé passer la chance de perpétuer sa spécificité, la moitié du ciel est retombée sur une terre de nouveau misogyne et patriarcale. La Chine est devenue en quelques années l'un des pays les plus inégalitaires et les femmes accompagnent les perdants dans cette société post-maoïste. Même si elles peuvent parfois apparaître comme mieux loties que leurs voisines, les femmes chinoises, révolutionnaires ou filles de révolutionnaires auraient pu espérer davantage.

Cet ouvrage, touffu, très documenté, se lit comme un roman. Son foisonnement explique certaines de ses faiblesses : des redites, des imprécisions qui sont abordées plus loin mais qui manquent au moment de la lecture. Et peut être aussi un fil directeur plus net qui rende compte de la thèse qui aurait pu être plus explicite, plus affirmée, alors qu'elle est rapidement présentée en fin d'ouvrage. Toutefois, étant donné l'ampleur de la tâche que représente l'analyse de l'évolution sur une cinquantaine d'année d'un pays qui est un continent, on ne peut qu'être admirative devant l'effort accompli et en conseiller vivement la lecture. Le découpage, l'organisation des chapitres et surtout l'appareillage de notes en

font de plus un outil pour toute personne s'intéressant non seulement aux Chinoises, mais plus globalement à la situation des femmes dans le monde actuel.

Michèle Ferrand

▲ *Les femmes dans les sciences de l'homme, 19^e-20^e s. Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices ?*

Sous la direction de Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon, Nathalie Richard, éditions Seli Arslan, Paris, 2005

Les 300 pages de ce livre sont la publication d'un colloque qui s'est tenu en juin 2001. Les communications, qui portent sur la France mais aussi sur l'Allemagne, la Suisse romande, la Belgique, l'Italie, la Russie, tentent de comprendre comment lors de la naissance et de l'institutionnalisation des sciences humaines, une femme devient une intellectuelle et une productrice de savoir. Les femmes ont joué différents rôles, de la collaboratrice dévouée à l'inspiratrice et à la créatrice en position de concurrence avec les hommes. Au début du 19^e siècle, dans les pays évoqués ci-dessus s'effectue une redéfinition de la place des femmes dans l'espace intime et public. Les femmes dont il est question dans ce colloque, citons Maria Montessori, Mathilde Friguard, les sœurs Lombroso, Ellen Key et Clotilde de Vaux, ont vécu le paradoxe de sciences qui se réfèrent à l'Homme comme à un universel tout en construisant dans la théorie et dans la pratique une inégalité entre les sexes. Certaines ont accepté cette inégalité et ont constitué des domaines réservés à la science féminine, par exemple les sciences autour de la petite enfance. D'autres ont dénoncé ces inégalités, sans toutefois bouleverser la constitution de ces sciences humaines. Ce colloque s'intéresse à des femmes connues, tout en ne laissant pas dans l'ombre des portraits de groupes et des trajectoires plus obscures.

Les travaux des premières femmes médecins en France demeurent, selon Nicole Edelman, « dans le rôle que leurs confrères leur ont assigné ». Je trouve cette conclusion bien pessimiste. Prenons le cas du Dr Anna Hamilton, qui soutient en 1900 une thèse de médecine intitulée *Considérations sur le personnel secondaire des hôpitaux*, publiée en 1901. Cette thèse fait grand bruit dans le monde politique, en particulier au ministère de l'Intérieur, en pleine réorganisation de l'Assistance publique de Paris. Le Dr Anna Hamilton prône une division sexuelle du travail : à l'homme médecin la prescription d'un traitement, à la femme la mise en œuvre de ce traitement, les soins (ce qu'on appelle aujourd'hui le *nursing*) et la direction de l'hôpital. La directrice d'hôpital est l'interlocutrice des médecins, sans aucun principe de hiérarchie entre eux, au contraire ces derniers ne doivent pas intervenir dans la gestion de l'hôpital, où sont soignés des hommes et des femmes. Durant trente ans, le Dr Anna Hamilton sera l'interlocutrice des maires qui veulent laïciser leurs hôpitaux, de députés, de personnel politique. N'arrivant pas à faire éclore la profession de directrice d'hôpital-école, elle formera l'élite des professions d'infirmière et d'assistante sociale de l'entre-deux-guerres. Le tissu des associations médico-sociales françaises lui doit beaucoup. Les doctresses étudiées par Nicole Edelman se sont-elles mises en relation avec elle ? Que pensent-elles de ses positions ? Dans les archives d'Anna Hamilton, il ne reste trace d'aucune correspondance avec ses collègues. C'est, pour ma part, toujours une interrogation.

L'article de Corinne Delmas sur la participation des femmes aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, montre qu'y sont couronnés les travaux de nombreuses femmes engagées dans le monde associatif médico-social, comme Chloe Owings. L'auteure met l'accent sur une source très intéressante pour l'histoire des femmes.

Devant les travaux conséquents, méticuleux et bien informés, évoqués par Antoine Savoye, des enquêtrices sociales, pionnières de la sociologie empirique, on ne peut que rester admiratif.

Un livre dense, stimulant et très agréable à lire.

Évelyne Diebolt

▲ *Le sexe, le genre et la psychologie*

Textes de Françoise Duroux, Irène Foyentin, Annik Houel, Marie-Claude Hurtig, Patricia Mercader, Christine Morin, Éliane Pons. Paris, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan

Catégorie utile d'analyse dans les sciences sociales, la notion de genre soulève en psychologie des difficultés certaines, en particulier pour la métapsychologie psychanalytique. Certes, la psychologie sociale a pu montrer que le genre assure une fonction cognitive, orientée par une asymétrie fondamentale entre les deux catégories de sexe. Et cette asymétrie, liée notamment au statut de référent universel donné au sexe masculin, façonne nos comportements, jusqu'aux plus automatiques et quotidiens, dans le sens d'une conformation de la suprématie masculine.

Mais à côté des déterminations sociales, quelle part faire à la dimension subjective propre à chaque individu, au rôle de l'inconscient dans la construction de son identité sexuée et, plus tard, dans le vécu de ses relations affectives et sexuelles ? Par exemple, le schéma anthropo-sociologique classique de l'appropriation du corps des femmes par les hommes suffit-il à expliquer la violence dans les rapports amoureux ? Si la théorie psychanalytique, en tant que théorie de la sexualité et de l'inconscient, ne peut être ignorée, le monisme phallique chez Freud et chez Lacan constitue la pierre d'achoppement qu'on pourrait qualifier d'inaugurale dans les relations entre psychanalyse et féminisme. Reste la question de ce

que peut apporter aujourd'hui une pensée psychanalytique de la différence des sexes à une pensée politique des rapports entre hommes et femmes.

Patricia Mercader, maître de conférences,
psychologie sociale et formation en situation

▲ *L'école des filles.*

Quelles formations pour quels rôles sociaux ?

Marie Duru-Bellat, 2004, L'Harmattan, Bibliothèque de l'éducation. Deuxième édition actualisée. (Première édition en 1990.)

Le titre de l'ouvrage, *L'école des filles*, est doublement trompeur dans la mesure où le propos dépasse largement le cadre de l'école ou de la formation, et où la situation des filles est systématiquement mise en perspective avec celle des garçons. L'auteure nous propose une lecture croisée des situations des garçons et des filles par rapport à la formation et des rôles sociaux qui les attendent dans la vie professionnelle et familiale.

L'objet de l'ouvrage est de décrire et d'analyser les usages différentiels que les filles et les garçons font de l'appareil de formation. Il se place dans une approche en termes d'acteurs, considérant les comportements des « consommateurs » d'éducation. Pour Marie Duru-Bellat, ce n'est pas tant la formation des filles (marquée par une double ségrégation horizontale et verticale, comme sur le marché du travail) qui conditionnerait la division du travail et les différences hommes-femmes observées dans la sphère professionnelle. Mais plutôt l'anticipation de ce qui les attend qui conduirait les filles à adapter leur investissement scolaire.

Le livre est construit en trois parties : la première partie dresse un état des lieux des recherches sur les différences de carrières scolaires des garçons et des filles, posant entre autres les questions

de la différence de réussite, d'orientation, d'aptitude, d'attitude ; cela sans jamais omettre (même si ce n'est pas au centre de son propos) que les différences de sexe s'articulent toujours avec le milieu social.

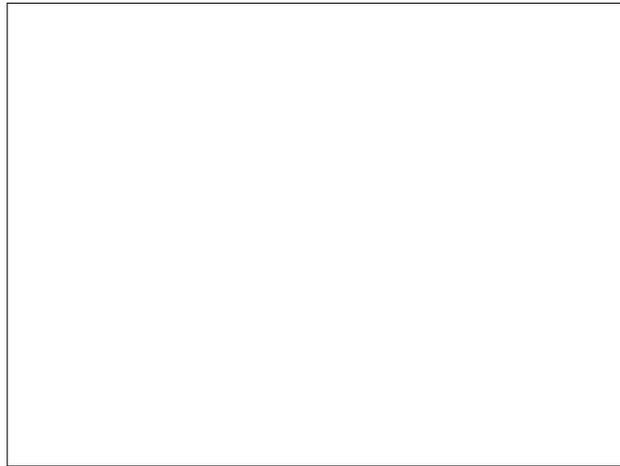
La seconde partie s'arrête sur la construction des différences de sexe. De l'institution scolaire à la socialisation familiale, les mécanismes de reproduction ou de reconstruction des différences de sexe sont exposés en détail. Elle rappelle ainsi comment l'école, par de multiples mécanismes (de l'attitude des enseignants et des élèves au contenu des formations et des manuels scolaires en passant par la structure hiérarchique sexuée du personnel scolaire), produit, souvent inconsciemment, une socialisation très sexuée. Celle-ci étant à la fois co-produite et renforcée par la socialisation familiale, qui s'effectue « au jour le jour par la confrontation de l'enfant à des adultes et à des pairs qui jouent leur rôle de sexe », mais aussi par des injonctions et des attentes différentes des adultes vis-à-vis de leurs enfants selon leur sexe (notamment en termes d'utilisation du temps et de l'espace).

La troisième partie porte sur les enjeux de cette différenciation dans les sphères professionnelle et familiale. Analysant comment les jeunes hommes et femmes utilisent dans leur rôle d'adulte le bagage scolaire accumulé (avec un détour du côté des pionnières, ces jeunes femmes issues de formations traditionnellement masculines) l'auteure revient sur l'articulation, elle aussi sexuée, entre formation, sphère professionnelle, sphère familiale.

Trois points me semblent importants à souligner :

– L'approche pluridisciplinaire. Marie Duru-Bellat est sociologue, mais elle enrichit son propos, chaque fois que cela est pertinent, en convoquant les résultats d'autres disciplines. Elle rapporte en particulier les résultats de recherches en psychologie, en économie et en neurobiologie qui viennent compléter les résultats des sociologues. Ces différentes approches sont toujours

Photo Nicole Décuré



Guatemala, 1999.

mises en perspective par rapport au point de vue sociologique qu'elle adopte (celui de « l'acteur ») et elle s'attache à en montrer la richesse et les limites.

– La prise en compte de la globalité de la réalité sociale. Son propos se situe en effet très en amont et en aval du monde scolaire. Évitant ainsi de fragmenter le monde social, elle met au contraire en évidence la chaîne des interactions entre les différentes sphères (scolaire, familiale, professionnelle).

– Une réflexion en termes de politiques publiques. Enfin, dans un contexte où les réflexions se focalisent bien souvent sur les « choix » individuels, Marie Duru-Bellat n'oublie pas d'évoquer les politiques publiques et les choix collectifs qui participent de la construction des situations évoquées.

Pour finir, une riche bibliographie, elle aussi actualisée, permet de poursuivre la réflexion.

Erika Flahault, Université du Maine

▲ *Culture d'élite, culture de masse
et différence des sexes*

Geneviève Sellier, Éliane Viennot (dir). L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2004, 184 p.

Ce recueil d'articles, dirigé par Geneviève Sellier et Éliane Viennot, a pour objet de comprendre la construction sociale et symbolique de la dévalorisation des œuvres créées par des femmes. Les sept contributions qui composent cet ouvrage mettent au jour les mécanismes à l'œuvre dans l'édification d'une tradition culturelle prétendue « universelle » de laquelle sont absentes les femmes. L'angle privilégié, celui de l'analyse en termes de différence des sexes, contribue à la déconstruction des hiérarchies culturelles fondées sur la dualité entre culture de masse et culture d'élite fixée dès la fin du 19^e siècle. En prenant pour corpus des œuvres littéraires (romans, théâtres), cinématographiques et télévisées dont les chercheurs analysent le sens et la portée en intégrant leur réception dans le contexte de leur production historique, l'accent porte sur l'articulation entre les hiérarchies de sexe et de classe dans le champ culturel. Les articles montrent que le processus de professionnalisation et d'autonomisation du champ culturel s'est en partie élaboré sur la production symbolique d'une bipartition sexuée des territoires artistiques et de leurs publics. Ces études ont fait l'objet d'une présentation lors du séminaire de recherche « Rapports sociaux de sexe dans le champ culturel », qui fait suite à ceux ayant donné lieu à la publication de deux ouvrages, *L'exclusion des femmes : masculinité et politique dans la culture au 20^e siècle* et *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, publiés en 2001 (avec le concours d'Odile Krakovitch).

Comme les précédents, cet ouvrage récuse les hiérarchies traditionnelles qui ordonnent les objets culturels, en mettant en évidence la corrélation entre la construction hiérarchisée de la

culture et les mécanismes de domination sexuée. Pour les auteures, en France, « la culture d'élite est d'abord affaire de créativité masculine, tandis que la culture de masse est associée aux femmes consommatrices sur un mode mercantile et aliénant ». L'ensemble de ces travaux, envisagés dans une perspective interdisciplinaire et longitudinale, vise à saisir les modalités de la réactivation constante de l'homologie entre le féminin et le populaire opposée à celle du masculin et de l'élitisme dans l'établissement d'une échelle des valeurs artistiques .

Il est toujours difficile de rendre compte d'un livre comprenant plusieurs contributions sans tomber soit dans la tentation de les présenter les unes après les autres pour rendre à chacun-e la place qui lui mérite, soit dans celle de reprendre l'introduction qui met ces contributions en perspective, soulignant les proximités qui ont justement été à l'origine de leurs rapprochements dans un même volume. Je vais opter pour une autre tactique, car l'ouvrage s'y prête par son déroulement. En effet ce livre qui traite largement de production culturelle peut aussi se diviser en deux, selon les domaines et selon les époques, les premiers articles concernant la littérature (dont le théâtre) jusqu'au début du 20^e siècle, les suivants traitant du cinéma (et de la télévision) dans une période beaucoup plus récente.

Les textes d'Éliane Viennot : *Culture philogyne, culture misogynne : un conflit de classe au cœur de la construction de l'État moderne*, et d'Andreas Huyssens (publié en Allemagne en 1986 et traduit en français à l'occasion de ce livre) : *Féminité de la culture de masse : l'autre de la modernité*, se réfèrent l'un et l'autre au Flaubert de *Madame Bovary*, pour mettre en évidence la dichotomie entre « l'homme créateur » et la « femme reproductrice », en homologie avec celle entre l'élite et les masses, la première se déclinant au masculin, les secondes au féminin. L'apport particulier d'Éliane Viennot est de nous montrer que cette dichotomie

n'a pas toujours été la règle, qu'il y a eu des époques où hommes et femmes (de l'aristocratie, certes) pouvaient prétendre de la même manière que les hommes à la production d'œuvres d'art, notamment dans la littérature. Plus, cette aristocratie faisait de la philogynie un critère distinctif : les héroïnes, loin d'être les victimes épouvantablement maltraitées des mélodrames du 19^e siècle qu'étudie Odile K. dans sa contribution : *Du mélodrame au grand guignol*, sont des femmes fortes, actives, aimées des héros qui cherchent à se rendre dignes d'elles. Mais, sous l'influence de la *clergie*, issue de l'église et de l'université, qui va lutter contre l'aristocratie pour se faire sa place dans la société, la tradition de l'amour courtois (et ses conséquences en littérature), sera remise en question par un ensemble de processus tels que la non-mixité de l'enseignement, la contestation de la capacité politique des femmes (loi salique), l'attaque systématique des privilèges des femmes nobles. Cette contestation apparaît clairement au cours des mouvements de délégitimation de la noblesse ou, dans une perspective bien différente, de dénonciation comme hérétiques des groupes sociaux où les femmes étaient considérées comme égales des hommes (cathares).

À lire cette démonstration implacable, on comprend mieux pourquoi il n'existe pas en France une tradition du roman féminin aussi forte et aussi visible que dans les pays anglo-saxons. Cette exclusion des femmes est éclairée par la démonstration d'Andreas Huysens, qui montre comment, à partir des années 1850, avec l'apparition de la culture de masse, l'opposition entre l'homme créateur et la femme reproductrice se double de l'opposition entre les femmes des classes moyennes, consommatrices de la culture de masse (le roman) et les hommes des classes supérieures, porteurs de la culture d'élite. Se construisent donc parallèlement deux « marchés culturels », celui des producteurs de masse (ce qui leur permet de vivre, comme les feuilletonistes) et la pratique artistique désintéressée, qui doit échapper aux impératifs mer-

cantiles, mais dont les produits ne sont accessibles qu'à des individus suffisamment cultivés (donc des hommes) pour pouvoir les apprécier.

La deuxième partie de l'ouvrage qui traite du cinéma au 20^e siècle conforte l'argumentation construite à partir de l'analyse du siècle précédent. Geneviève Sellier, dans son texte : *Le cinéma d'auteur-e français ou l'intime comme évitement du social*, met en évidence une nouvelle forme de la dichotomie culture de masse/culture d'élite articulée au genre, en comparant la manière dont sont représentées les relations amoureuses dans les films à petit budget, en France et aux USA. Elle souligne d'emblée une différence d'importance : le mode de financement. Les films américains doivent être rentables, les films français, beaucoup moins dans la mesure où existe une possibilité d'aide par avance sur recettes, qui fonctionne comme une sorte de mécénat. Les films ainsi financés relèvent justement de la culture de l'élite et peuvent voir le jour grâce à la taxe sur les recettes des films commerciaux, ceux qui rapportent, donc ceux qui relèvent de la culture de masse. Cette production cinématographique « d'auteur » « se revendique comme un cinéma de la subjectivité, c'est-à-dire de l'intime ... aux dépens de l'intérêt pour le social, désigné comme un mauvais objet lorsqu'il sous-tend la fiction » (p. 109). Il fonctionne donc comme une certaine dénégarion du social, en homologie avec son public cultivé, ou dans le cinéma comme dans la réalité, s'oppose « l'individu de la culture d'élite, qui maîtrise son destin, à l'individu aliéné de la culture de masse, abruti par un trop grand usage de la télévision ».

La comparaison que propose Noël Burch dans sa contribution : *L'exception américaine. Politiquement correct ?* suggère une autre forme de création cinématographique. Le cinéma qui se produit à côté des superproductions hollywoodiennes se positionne moins comme exceptionnel et concernant une élite intellectuelle

particulière, dégagée des contraintes de classe, que comme exprimant la volonté critique de remise en cause du système social américain. Concernant précisément les rapports de genre, ces œuvres de créateurs indépendants s'appuient particulièrement sur le « caractère problématique des rapports entre les hommes et les femmes ». Particulièrement notable est la mise en scène des rapports de pouvoirs entre les sexes et « le refus de les ramener à des rapports amoureux intemporels, tendance majeure du cinéma d'auteur français » (p. 127).

Le texte de Pascale Caillé : *La culture cinématographique, ou la question du genre dans la joute entre l'élite et le grand public*, étudie la manière dont le déni de la domination de sexe comme de classe s'exprime dans le cinéma à travers l'analyse de la réception de trois films relativement récents, mais très d'un genre très différent : *Le fabuleux destin d'Amélie Poulain* (Jeunet, 2002), *Un héros très discret* (Kassowitch, 1997) et *Être et avoir* (Philibert, 2003). En effet, la focalisation de la critique sur la dimension de créativité de ces films (œuvre innovante ou resucée grand public) occulte complètement le contenu de ces films qui apportent une vision particulière des hiérarchies socio-culturelles. Tout se passe comme si seule comptait l'opposition entre culture de masse ou culture d'élite. Un film à succès ne pouvant relever de cette dernière.

Enfin, un texte délicieux termine cet ouvrage, qui traite des « soaps opéras étatsuniens », de Tania Modleski, plus ancien, dont la première traduction française est présentée ici. La volonté explicite de l'auteure est de dépasser les jugements habituels sur ce type de production pour interroger le sens de leur succès auprès des téléspectatrices du monde entier. Contrairement à ce qu'il est toujours affirmé, ces séries mettent en scène des personnages beaucoup moins stéréotypés qu'il n'y paraît et les situations leur donnent l'occasion de montrer la diversité possible d'évolution

individuelle. L'auteure souligne notamment que chacun, « bon ou méchant », a des raisons fort pertinentes d'agir comme il le fait et qu'on ne peut prévoir à l'avance comment il réagira. Elle montre aussi que la soi-disant systématique « happy end » n'est pas la règle, mais qu'au contraire, chaque série sort de l'univocité par la mise en évidence de conflits qui se résolvent, certes, mais sans jamais épuiser les antagonismes, les déplaçant et les recomposant. Par sa démonstration elle participe à la revalorisation de « ce qui fait au quotidien la vie » des téléspectatrices et dénonce le mépris de la critique cinéphilique du genre.

Tous ces textes et le dialogue qu'ils construisent de l'un à l'autre sont un plaisir de lecture et, de plus, suscitent fortement l'envie de se replonger dans les œuvres qu'ils étudient. Ne serait-ce que pour la réhabilitation de *Dallas* à travers une perspective féministe, il est à mettre entre toutes les mains, et surtout masculines !

Michèle Ferrand

Parutions

▲ *Femmes et politique au Moyen-Orient*

Sonia Dayan-Herzbrun, 2005, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 160 p.

Le Moyen-Orient arabe a connu depuis la deuxième partie du 19^e siècle d'importants mouvements nationaux et les femmes y ont rempli des rôles de premier plan. Cet ouvrage s'attache à démonter les stéréotypes trop courants qui fondent une représentation ahistorique de l'Islam comme des féminismes. Il propose une analyse des rapports de genre en relation avec la complexité des rapports de domination et notamment avec ce qui, depuis les entreprises coloniales, s'est joué et se joue encore entre le Nord et le Sud. Ce n'est pas seulement par leur invisibilisation, mais aussi et parallèlement par leur glorification mythique que les femmes se trouvent instrumentalisées par les mouvements nationalistes. Prenant à leur compte les aspirations transformatrices, certaines femmes peuvent aussi développer une conscience et des stratégies féministes.

Contribution importante pour la discussion de la relation complexe entre nationalisme et féminisme au Moyen-Orient, cet ouvrage offre au public la connaissance socio-historique précise des mouvements politiques, y compris féministes, de la Palestine, de l'Égypte et des pays du Maghreb.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

I. Huda Sharawi : Nationaliste et féministe

II. Les femmes : un enjeu politique

III. Femmes dans l'Intifada (1987-1989)

IV. Femmes de Palestine : quel féminisme ?

- V. L'ombre d'un homme
- VI. Cheveux coupés, cheveux voilés
- VII. Le voile islamique et ses enjeux
- VIII. Dire ne pas dire les sexualités

▲ *Le corps, entre sexe et genre*

Sous la direction d'Hélène Rouch, Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, 2005, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 165 p.

La question « Entre sexe et genre, où est le corps ? » pourrait se lire comme un avis de recherche et par là exprimer le souci, sinon l'angoisse, que le corps si réclamé par les féministes des années 1970, ait disparu de notre horizon. Une telle crainte se manifeste d'autant plus que les chercheuses réussiraient mieux que jamais à dénaturer la nature, le « sexe biologique », tant et si bien qu'elles sont sur le point de faire disparaître le corps en son entier sous la culture et le social.

Tenter de sortir du dilemme naturel/construit, autrement dit du carcan catégoriel que constitue le couple sexe/genre, tel est l'enjeu de cet ouvrage. À partir des problématiques féministes et post-féministes en biologie, philosophie et histoire des sciences, comment penser les conflits et les luttes, tant épistémologiques que politiques, générés par les rapports de pouvoir au principe de l'historicité des corps ? Comment appréhender les contradictions, les techniques, les résistances que les corps eux-mêmes provoquent et produisent, modifiant sans cesse les rapports de force dans lesquels ils sont catégorisés et normés ?

SOMMAIRE

Introduction

- Les corps des pratiques : politiques féministes et (re)constructions de « la nature », Maria Puig de la Bellacasa

- « Avarice épistémique » et économie de la connaissance : le pas rien du constructionnisme social, Cynthia Kraus
- Biopolitique du genre, Beatriz Preciado
- La gestion des corps : genre, images et citoyenneté dans les campagnes contre le trafic des femmes, Rutvica Andrijasevic
- La gestation, paradoxe immunologique de la dualité, Hélène Rouch
- Des mères-chimères ? Échange materno-fœtal et transformation de la notion d'individu, Ilana Löwy
- Les blanchisseuses. La société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne, Elsa Dorlin

▲ *Les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche publique*

Claudine Hermann et Françoise Picq

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques. Une version courte est intégrée dans le troisième rapport du Comité : Anicet Le Pors et Françoise Milewski, *Vouloir l'égalité*, La Documentation française, 2005. Ont contribué à cette étude : Michèle Crance, Direction des études et des programmes, UNIPS-CNRS ; Geneviève Hatet-Najar, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS ; Armelle Le Bras-Chopard, chargée de mission à l'Égalité, direction de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Éducation nationale ; Roger Martinez, Direction des statistiques à la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) ; Françoise Milewski, rapporteure du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques ; Joëlle Wiels, cheffe de la Mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur, ministère délégué à la Recherche.

Photo Nicole Décuré



Toulouse, 2002.

Claudine Hermann, Laboratoire PMC, École polytechnique, et
Association Femmes et sciences
claudine.hermann@polytechnique.edu

Françoise Picq, IRIS-CREDEP, Paris Dauphine, et Association
nationale des études féministes (ANEF)
françoise.picq@dauphine.fr

SOMMAIRE

I. Quelques données de repère

1. Les études
2. Les fonctionnaires enseignants-chercheurs et chercheurs

II. La part des femmes à l'université

1. Quelques précisions sur l'organisation de l'enseignement supérieur

2. Les effectifs

3. Promotion

4. L'Institut universitaire de France (IUF)

III. Les EPST (Établissements publics à caractère scientifique et technologique)

1. La part des femmes dans les EPST par organisme

2. L'avantage masculin dans les EPST et l'enseignement supérieur entre 1998 et 2002

3. Un exemple : le CNRS

IV. Comparaison par discipline entre l'université et les EPST

V. Les instances de pouvoir : le Conseil national des universités (CNU), le Comité national de la recherche scientifique, les directeurs de laboratoires

1. La structure de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs : le CNU

2. Présidence des sections du Comité national de la recherche scientifique

3. Direction des laboratoires du CNRS

VI. Les dirigeant-e-s élu-e-s des universités

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Part des étudiantes dans les principales filières en 2003-2004

Tableau 2 – La part des femmes parmi les enseignants-chercheurs, par groupe et section du CNU, en 2003.

Tableau 3 – Chances de promotion et « avantage masculin » à l'université en 2003 (données du tableau 2)

Tableau 4 – Effectifs des EPST en 2002, et taux de femmes

parmi les CR et les DR et à titre de comparaison situation à l'université

Tableau 5 – Évolution de l'avantage masculin dans les EPST et l'enseignement supérieur entre 1998 et 2002

Tableau 6 – Évolution du pourcentage des femmes par discipline au CNRS, entre 1987 et 2003

Tableau 7 – Évolution de la chance de promotion des hommes et des femmes et de l'avantage masculin au CNRS entre 1987 et 2003

Tableau 8 – Effectifs et proportion de femmes par discipline dans l'enseignement supérieur (situation au 31/12/2002)

Tableau 9 – La place des femmes dans les EPST par discipline (situation au 31/12/2002)

Tableau 10 – Pourcentage de femmes parmi les chercheurs du CNRS (par discipline) et parmi les membres (élus et nommés) du Comité national de la recherche scientifique

Tableau 11 – Part des femmes, par discipline, parmi les chercheurs CNRS et parmi les directeurs de laboratoires

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Pyramide des âges et postes occupés par les chercheurs et les chercheurs du CNRS au 31/12/2003

LISTE DES ANNEXES

1. Tableau des sigles
2. Effectifs sexués et proportion des femmes et hommes enseignants-chercheurs, selon le grade et par section du Conseil national des universités (CNU)
3. Place des femmes à l'Institut universitaire de France (IUF), depuis sa création, concours junior
4. Place des femmes à l'IUF, concours senior
5. Table de correspondance entre les sous-disciplines (sections du CNU et commissions du CNRS et de l'INSERM)

6. Les femmes, élues et nommées, dans les sections du CNU
7. Les femmes présidentes et vice-présidentes de section du CNU
8. Sites Internet concernant les femmes et la recherche (ou les sciences)
9. Bibliographie

▲ *Mariage et célibat à Ouagadougou*

Saratta Traoré, préface de Bernard Lacombe, postface de Chantal Gauthier, 2005, Paris, L'Harmattan, 190 p.

Cet ouvrage nous montre, à travers des témoignages, la situation des femmes mariées à Ouagadougou. Une analyse des conditions du célibat féminin, phénomène émergeant dans les villes d'Afrique, suit ces récits. L'intérêt de ces textes est de montrer la condition féminine africaine à travers l'éclairage d'une intellectuelle africaine.

Saratta Traoré, Burkinabè, anthropologue, travaille actuellement à la rédaction d'une thèse sur le travail et la migration des femmes en milieu rural burkinabè.

TABLE DES MATIÈRES

Préface : Une parole à soi (de B. Lacombe)
Femmes dans le miroir de leurs récits
Le célibat féminin à Ouagadougou
Postface : Femmes d'Afrique, des vies excentrées (de C. Gauthier)
Annexe : Le deuxième bureau congo- lais (de B. Lacombe)

▲ *La femme Seereer (Sénégal)*

Issa Laye Thiaw, présentation de Fatou Kiné Camara, préface de Saliou Kandji, 2005, Paris, L'Harmattan, collection Sociétés africaines & diaspora, 282 p.

L'auteur procède dans cet ouvrage à une véritable archéologie de la société seereer à travers le prisme de la femme.

La femme Seereer (Sénégal) permet d'accéder à tous les paliers de la vie sociale aussi bien au niveau des rites de passage et des protocoles culturels que de l'esthétique dont le sens profond est saisi au fil de pénétrantes enquêtes de terrain. Les « chants initiatiques » des femmes livrés dans leur version littérale constituent, à cet égard, un corpus exceptionnel pour le décodage des pratiques et des valeurs les plus secrètes qui règlent le cours de la vie seereer.

Les modèles culturels qui s'en dégagent soulignent à quel point les croyances et les valeurs, sur lesquelles nos générations passées et présentes ont pu construire leur vie, demeurent des ressources fondamentales pour l'élaboration d'identité future tant sociale qu'individuelle.

Au moment où l'émancipation de la femme en Afrique est au centre d'un grand débat, cette étude vient rappeler que la femme noire en général, sénégalaise et Seereer en particulier, s'avère l'élément moteur de la société et la base de l'organisation sociale et économique de l'Afrique de demain

Issa Laye Thiaw, dès son enfance, a mariné dans les valeurs négro-africaines d'expression secrète grâce à son père qui en fut Grand prêtre-officiant. Il a ensuite été formé à l'École franco-arabe de Dakar, à l'École normale de Tunis, au Centre audiovisuel des langues modernes de Paris, à l'École pratique des hautes études de la Sorbonne. Il a été chargé de recherche au Centre d'étude des civilisations de Dakar. C'est un professeur émérite d'arabe

classique, islamologue, linguiste. Il a longtemps séjourné dans les pays arabes et islamiques où il a étudié la religion musulmane.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation / Préface / Introduction

Chap. 1. Fondement de la parenté linguistique et culturelle entre les communautés Seereer

Chap. 2. La parenté linguistique entre : Seereer, Wolof/Lébou et Pulaar

Chap. 3. Une parenté linguistique affinée entre Seereer et Pulaar

Chap. 4. Les rites de naissance

Chap. 5. Les étapes de l'enfance

Chap. 6. La puberté

Chap. 7. Le tatouage

Chap. 8. Le mariage

Chap. 9. L'initiation de la femme Seereer

Chap. 10. La femme Seereer et les activités productives

Chap. 11. Les rites funéraires pour les femmes

Chap. 12. Les chants de louange

Conclusion

▲ *Travaux de femmes*

Enquêtes sur les services à domicile

Annie Dussuet, 2005, Paris, L'Harmattan, collection Le travail du social, 222 p.

Quasi exclusivement féminins, les emplois de services à domicile sont aujourd'hui en plein développement. Quels sont les enjeux, pour les femmes, de cette externalisation du travail domestique gratuit ? S'agit-il d'une forme de « néo-domesticité », ou bien au contraire ces emplois peuvent-ils offrir à certaines une

opportunité de professionnalisation de leurs compétences domestiques et familiales ? À partir des résultats de plusieurs enquêtes de terrain menées auprès d'organisations et de salariées du secteur, cet ouvrage montre combien la précarité y est enracinée dans des logiques de personnalisation des tâches attachées au cadre privé, comment, dans le même temps, ces caractéristiques entérinent et renforcent la féminité affichée de ces emplois. Mais il montre aussi que des alternatives existent, débouchant à la fois sur une moindre précarité et sur une certaine professionnalisation. Leur mise en œuvre suppose toutefois la présence d'organismes employeurs jouant un rôle médiateur, permettant ainsi la construction d'un véritable espace public de travail. Celui-ci ouvre la possibilité de l'exercice « professionnel » d'une activité de service, actuellement encore souvent confondue avec une sollicitude à l'égard d'autrui qui serait « naturellement » féminine. C'est dire l'importance stratégique, pour toutes les femmes, des formes prises par le développement de ce secteur à travers lequel se joue, au quotidien, la définition du féminin au travail.

Annie Dussuet est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Nantes et membre du laboratoire Genre, travail et mobilités (GTM-CNRS/IRESCO). Après s'être intéressée aux représentations du travail domestique (*Logiques domestiques*, L'Harmattan, Paris, 1997), elle poursuit actuellement ses recherches sur l'articulation entre espace public et espace privé. Ses travaux en cours portent principalement sur le développement des emplois de services à domicile et sur le rôle des femmes dans la création, par les organisations associatives, de services aux familles.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Un secteur féminin dans une division sexuelle du travail toujours d'actualité

- Une division sexuelle du travail qui se transforme

- ...mais se maintient dans l'activité professionnelle
- ...et dans le cadre domestique
- Des « travaux de femme » émancipateurs ?

Proximité et précarité

Chap. 1. Un secteur d'activités de « proximité »

- De « nouveaux » services ?
- Deux origines distinctes... et atypiques vis-à-vis du salariat
- Un secteur complexe, destabilisé par les politiques d'emploi

Chap. 2. Des emplois de femme

- Des emplois contingents : la flexibilité au féminin
- Des horaires « très partiels »
- Une rémunération insuffisante pour garantir l'autonomie
- Une précarité invisible... et stable !

Un travail de femme

Chap. 3. Les compétences de l'intimité

- L'impossible qualification
- L'essentiel est invisible – La logique des compétences

Chap. 4. Du don domestique à la « domesticité »

- Une logique domestique du don
- Du don dans le salariat ?
- Amour, personnalisation et... domesticité

Des services condamnés à la servilité ?

Chap. 5. Des systèmes d'emploi alternatifs

- L'emploi « domestique », un système d'emploi flexible
- Services « hospitaliers » et emploi professionnel
- L'aide à domicile : une professionnalisation du « dirty work » ?

Chap. 6. La place des organisations

- Entre service personnalisé et service prescrit : un service négocié

– Entre professionnel et domestique, la place des organisations

Conclusion : Les enjeux des « travaux de femmes »

- Du public dans l'espace privé
- ...ou du privé dans l'espace public ?

▲ *Vouloir l'égalité*

Troisième rapport du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques

Anicet Le Pors, Françoise Milewski, 2005, La Documentation française, collection des Rapports officiels, 176 p.

Anicet Le Pors, conseiller d'État, ancien ministre, président du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques.

Françoise Milewski, rapporteure générale du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques

SOMMAIRE

Première partie : Comparaisons européennes

1. Entre incitation et injonction : les mesures d'égalité entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques européennes
2. Les convergences entre États sur les mesures d'égalité entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques
3. Des divergences d'approches sur la question des actions positives et les sanctions en cas de discrimination
4. L'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la fonction publique européenne

Deuxième partie : La situation des femmes est mieux connue, mais toujours défavorable

1. L'extension du champ des statistiques
2. Progression sensible dans les assemblées locales, limitée pour les élections nationales
3. Une amélioration lente dans la fonction publique de l'État
4. Une part faible et stagnante dans les directions de juridictions
5. Une très lente entrée dans les commandements militaires
6. Une part peu importante dans les emplois dirigeants de l'enseignement supérieur et de la recherche
7. Une faible représentation dans les plus hauts emplois de la fonction publique territoriale
8. Une place limitée dans les plus hauts emplois de la fonction publique hospitalière
9. Les tableaux de bord de l'accès des femmes aux emplois supérieurs des six fonctions publiques

Troisième partie : Les plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État

1. Présentation et évaluation des plans
2. Les expériences originales de certains ministères

Quatrième partie : Le bilan de la politique publique et du Comité de pilotage

1. L'action publique pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques
2. Le Comité de pilotage : Les missions, les études réalisées et les propositions du Comité



Cahiers du Genre

▲ n° 39, 2005

Féminisme(s) : penser la pluralité

Coordonné par Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Éléonore Lépinard et Eleni Varikas

La centralité théorique donnée à l'antagonisme de sexe tend à obscurcir les autres rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes. Ce numéro aborde une des dimensions longtemps délaissées par le féminisme en France : l'imbrication des dominations sexiste et raciste. Pour ce faire, il procède à une confrontation avec d'autres expériences politiques et contributions théoriques, notamment celles du *black feminism*.

Lire l'introduction et les résumés :
http://cahiers_du_genre.iresco.fr

SOMMAIRE

- Introduction : Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Éléonore Lépinard et Eleni Varikas
- Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 1970, Dominique Fougeyrollas-Schwebel

- Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale. Genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe, Nancy Fraser
- Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur, Kimberlé Williams Crenshaw
- De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre, Elsa Dorlin
- Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe, Éléonore Lépinard
- Détours et transgressions: une approche des rapports de genre, Sonia Dayan-Herzbrun

Hors-champ

- Des rapports sociaux de sexe à la connaissance de ces rapports : une vertu cognitive de la non-conformité ?, Ludovic Gausso
- Offenses, défenses et silences. Les conduites des femmes devant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, Carme Alemany Gómez et Carmen Mozo González
- Le travail non rémunéré des familles, María-Angeles Durán

Sciences humaines

▲ Numéro spécial, n° 4, nov-déc. 2005

Femmes, combats et débats

SOMMAIRE

Éditorial, par Martine Fournier

Introduction

- Combats et débats, Martine Fournier
- Le féminisme, enfant de la modernité, Michelle Perrot

Égales ou différentes

- Le fantasme du matriarcat, Nicolas Journet

- Quand les femmes accédèrent à la raison. Entretien avec Geneviève Fraisse

- La différence des sexes est-elle culturelle ?, Martine Fournier
- La différence des sexes est-elle naturelle ?, Jean-François

Dortier

- Questions de sexe, questions de genre (Points de repère)
- Les *gender studies* : genèse et développements, Sandrine

Teixido

Femmes en société

- Les filles à l'école : plus performantes mais moins compétitives. Entretien avec Catherine Marry

- Les métiers ont-ils un sexe ?, Pascale Molinier
- « Les femmes travaillent beaucoup plus que les hommes... ».

Entretien avec Margaret Maruani

- « ...mais elles se heurtent toujours à un plafond de verre ».

Entretien avec Jacqueline Laufer

- Sur les chemins du pouvoir, Françoise Barret-Ducrocq
- Éducation : les femmes rattrapent leur retard (Points de

repère)

- La parité introuvable, Janine Mossuz-Lavau
- L'émergence des « Beurettes », Noria Boukhobza
- Les religions, terre promise de la misogynie, Stéphane Bétremieux

mieux

- La femme africaine : bête de somme... ou superwoman, Sylvie Brunel

Corps, sexualité, maternité

- Années folles : le corps métamorphosé, Georges Vigarello
- Sexualité : un nouveau rapport au plaisir, Janine Mossuz-

Lavau

- La mondialisation de l'amour maternel, Arlie Russel Hochschild

child

- Maternité en révolutions, Catherine Halpern

- Liberté de procréation : l'effet boomerang, Michèle Ferrand
 - 1804-2004 : les droits des femmes en France (Points de repère)
 - Victimes de la violence conjugale, Hélène Vaillé
 - Femmes battues : débat autour d'une enquête, Gilles Marchand
- Bibliographie

Chronique féministe

▲ N° 92, janvier-juillet 2005
Femmes en campagne

SOMMAIRE

Dossiers

- Genre et gestion locale du changement, Laurent Vanclaire et Bérengère Marques-Pereira
- La participation politique des femmes : une parlementaire CdH témoigne, Clotilde Nyssens
- Femmes et politique : quelle évolution pour le PS ?, Christie Morreale
- La participation des femmes dans le parti écolo, Zoé Genot
- L'égalité des chances au Chili : une initiative belge, Christine Favart
- Participation politique des femmes au Chili, Maricel Sauterel G. et Francisca Zaldivar H.
- Femmes et syndicats, une nouvelle donne ?, Ada Garcia et Isabelle Dumont
- Une approche intégrée de l'égalité dans les syndicats belges, Saskia Ravesloot
- La Charte « Gendermainstreaming et syndicats », Gitta Vanpeborgh

- Les femmes dans les syndicats : témoignages, Anne Meyer et Anne-Marie Meunier-Balthasart

- La participation politique et syndicale des femmes, Sophie Stoffel

- Lecture : Genre et politique en Belgique, Gratia Pungu

Attentives

- Fins de carrière. Les 50 mensonges... et ceux de Gilbert De Swert

- Les femmes font la fête. Toutes à Confèttia !

- Travail domestique ou esclavage ?

- Bon anniversaire, Amazone !

- Le féminisme international (19^e-20^e siècles)

- Colloque de Sophia : « Savoirs et genre : quel genre de savoir ? »

Mémoires

- Prix de l'Université des femmes 2005. Résumés des mémoires

Lectures

- Une Chine sans femmes

- L'Europe : une chance pour la femme musulmane ?

- Parcours féministe

- Dictionnaire critique du féminisme

- Les essentiels du genre

- Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Édition 2005

Annonces

- « Vivre en clandestinité » : colloque-action. Collectif Femmes en noir et Université des femmes

CLIO, Histoire, femmes et sociétés

▲ N° 21, 2005

Maternités

Coordinatrice du numéro : Françoise Thébaud (avec le concours d'Yvonne Knibiehler)

L'usage du pluriel dit la diversité des expériences maternelles et la polysémie du terme. Ce numéro rouvre le dossier dans la longue durée historique et privilégie l'axe politique de la mobilisation de la maternité et des pouvoirs (ou de la puissance) des mères.

SOMMAIRE

- Éditorial, Françoise Thébaud
- Madeleine Rebérioux (1920-2005), Michelle Perrot
- En Grèce antique, la douloureuse obligation de la maternité, Lydie Bodiou, Pierre Brulé et Laurence Pierini
- « Sans espoir d'hériter ». Les mères, les enfants et l'État en Toscane, 16^e-17^e siècles, Giulia Calvi
- Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères, Fanny Cosandey
- La maternité sociale et le Mouvement populaire des familles durant les Trente Glorieuses, Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau
- Mères contre la dictature en Argentine et Bolivie : regards complémentaires, Jean-Pierre Lavaud
- La maternité des déesses grecques et les déesses-mères : entre mythe, rite et fantasme, Vinciane Pirenne-Delforge
- Maternitas dans la tradition latine, Paul Tombeur
- Ne pas être mère : l'autodéfense d'une Florentine vers 1400, Ann Crabb
- À « l'ombre du Père » ? L'autorité maternelle dans la première moitié du 18^e siècle, Julie Doyon

- La Leche League : des femmes pour l'allaitement maternel (1956-2004), Gilza Sandre-Pereira
- Où en est l'histoire de la maternité ?, Anne Cova
- L'historiographie de la maternité en Afrique subsaharienne, Anne Hugon
- Le serment d'Hippocrate et les femmes grecques, Lydie Bodiou
- Residenta ou Reconstructura ? Les deux visages de « La » mater dolorosa de la patrie paraguayenne, Capucine Boidin
- Yvonne Knibiehler, historienne de la maternité, Mathilde Dubesset et Françoise Thébaud
- Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des 18^e et 19^e siècles, Annick Tillier
- Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes (2^e partie). Informations et initiatives, Myriam Cottias, Cécile Dauphin, Arlette Farge, Nancy L. Green, Danielle Haase-Dubosc, Danièle Pouban, Yannick Ripa

Anciens numéros, commandes et abonnement :
 mél : pum@univ-tlse2.fr <http://clio.revues.org>

Formation Emploi : revue française de sciences sociales

▲ N° 91, juillet-septembre 2005
 « Au-delà du genre, l'emploi »

SOMMAIRE

- Introduction : Relation formation/emploi et genre, Erika Flahault
- Projets d'avenir féminins et masculins : entre convergence et reproduction des différences sexuées, Yvonne Guichard-Claudic
- (Trans)former son corps, stratégies d'insertion professionnelle au féminin ?, Oumaya Hidri

- Sélection à l'embauche et rapports sociaux de sexe, Emmanuelle Lada
- Dépasser les stéréotypes de sexe : deux exemples en Suisse, Josianne Bodart Senn
- Faire carrière : l'apport d'une approche en termes de genre, Sophie Pochic
- Discriminations sexistes au travail : de la responsabilité des entreprises, Réjane Sénac-Slawinski
- Questions d'égalité : autour de l'article de Réjane Sénac-Slawinski, Michel Théry

Mots. Les langages du politique

▲ N° 78, juillet 2005

Usages politiques du genre

Numéro coordonné par Dominique Desmarchelier et Juliette Rennes

SOMMAIRE

Dossiers

- Présentation : Dominique Desmarchelier et Juliette Rennes
- Un discours politique au féminin. Le projet d'Olympe de Gouges, Jurgen Siess
- Le politique et le domestique. L'argumentation d'Hubertine Auclert sous la Troisième République, Édith Taïeb
- La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001), Itsuko Fujimura
- La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique, Grégory Derville, Sylvie Pionchon
- Femmes ou politiques ? La représentation des candidates aux élections françaises de 2002 dans la presse hebdomadaire, Cécile Sourd
- Une femme d'extrême-droite dans les médias. Le cas de Marine Le Pen, Julie Boudillon

Méthodes

- Une caractérisation opératoire du raisonnement à l'épreuve d'un corpus d'éditoriaux, Gilles Gauthier
- *Ethos* de femmes ministres. Recherche d'indices quantifiables, Serge Vassy

Varia

- Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social, Linda Pietrantonio

Chronique

- « Des mots en politique ». De *Barbare* à *Babel*, des sons qui bredouillent et excluent, Maurice Tournier

Nouvelles questions féministes

▲ Vol. 24, n° 3, 2005

SOMMAIRE

- Édito : Le militantisme n'échappe pas au patriarcat, Patricia Roux, Céline Perrin, Gaël Pannatier, Valérie Cossy

Grand angle

- Trois questions aux mouvements sociaux « progressistes ». Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux, Jules Falquet
- La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant-e-s, Lucie Bargel
- Le militantisme en faveur de l'accouchement sans douleur, Marilène Vuille
- Germaine Berton : une criminelle politique éclipsée, Fanny Bugnon
- Trajectoires de militantes dans un quartier ouvrier de Montréal : trente ans de changements, Anna Kruzynski

Champ libre

- Engagement politique et genre : la part du sexe, Elvita Alvarez et Lorena Parini

Parcours

- *Les Amazones*. Entretien avec Catherine Gaillard, conteuse. Céline Perrin et Patricia Roux

Comptes rendus

- Dominique Godineau : *Citoyennes tricoteuses*, Lorena Parini
- Josette Coenen-Huther : *Femmes au travail, femmes au chômage*, Magdalena Rosende
- Ingrid Galster (dir.) : *Simone de Beauvoir : Le Deuxième Sexe, le livre fondateur du féminisme moderne en situation*, Valérie Cossy
- Guillaume Carnino : *Pour en finir avec le sexisme*, Gaël Pannatier

Collectifs

- EFIGiES, une association de jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, sur le genre et la sexualité, Christelle Hamel

Questions de communication

▲ N° 7, 2005, 506 pages.

Espaces politiques au féminin

Dossier coordonné et présenté par Béatrice Fleury-Vilatte et Jacques Walter

Revue publiée avec le concours du Centre de recherche sur les médiations (Université Paul-Verlaine, Metz), du Groupe de recherche en information, communication, propagandes (Université Nancy 2) et le soutien du Conseil régional de Lorraine et du Centre national du livre.

SOMMAIRE

- Peut-on parler d'espaces politiques au féminin ?, Isabelle Gavillet
- Des femmes au gouvernement : une féminisation de l'exercice du pouvoir ?, Caroline Ollivier-Yaniv
- Utiliser le genre comme variable distinctive : un fugace enchantement, Marion Paoletti
- Des femmes en représentation. Le politique et le féminin dans la presse, Pierre Leroux, Cécile Sourd
- « Femme(s) de ... ». Jouer en couple en politique : des mises en récit sans importance ?, Christiane Restier-Melleray
- « Ni putes ni soumises ». Émergence et politisation d'un mouvement de femmes dans l'espace public, Sylvie Thiéblemont-Dollet

Contact : Questions de communication – Centre de recherche sur les médiations – UFR sciences humaines et arts – Île du Saulcy 57006 Metz Cedex – Tél. : 03 87 54 74 98 – Fax : 03 87 31 55 06
hugron@univ-metz.fr

Travail, genre et sociétés

N° 14, 2005

SOMMAIRE

Parcours

- Gisèle Halimi, *La cause du féminisme*. Propos recueillis par Tania Angeloff et Margaret Maruani

Dossier : Sciences, recherche et genre

Coordonné par Marlaine Cacouault et Delphine Gardey

- La part de l'ombre ou celle des Lumières ? Les sciences et la recherche au risque du *genre*, Delphine Gardey

- Femmes dans les carrières scientifiques en Allemagne : les mécanismes cachés du pouvoir, Sandra Beaufaÿs et Beate Kraus

- Chercheuses entre deux passions. L'exemple des biologistes, Catherine Marry et Irène Jonas

- Le féminisme a-t-il changé la recherche biomédicale ? Le *Women Health Movement* et les transformations de la médecine aux États-Unis, Ilana Löwy

- La mémoire n'est pas neutre. Souvenirs de femmes à la Faculté des sciences et techniques de Nantes, Emmanuelle Houzé-Robert

Mutations

- Sur l'éducation des enfants et les droits à la retraite, Anne-Lise Moreau

Controverse autour du livre de Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, coordonnée par Laura Dee Downs et Jacqueline Laufer

- D'une métamorphose contemporaine : quels enjeux pour la psychanalyse ? Sabine Prokhoris

- L'anthropologie de la parenté face aux transitions familiales contemporaines : des interrogations en suspens, Agnès Martial

- Tout est différent, Véronique Nahoum-Grappe

- Querelle de famille... autour de la parenté, André Burguière

- Réponse, de Maurice Godelier

Critiques

- *Sociologie des rapports de sexe* de Marie-Blanche Tahon, par Delphine Naudier

- *Writing Gender History* de Laura Dee Downs, par Rebecca Rogers

- *Féminins/Masculins. Sociologie du genre* de Christine Guionnet et Érik Neveu, par Tania Angeloff

- *Le pouvoir des mots : politique du performatif* de Judith Butler, par Françoise Collin



Commission générale de terminologie et de néologie

Recommandation sur les équivalents français du mot *gender*

NOR : CTNX0508542X

J.O. n° 169 du 22 juillet 2005 page 12000 texte n° 107.

Avis et communications. Avis divers

L'utilisation croissante du mot « genre » dans les médias et même les documents administratifs, lorsqu'il est question de l'égalité entre les hommes et les femmes, appelle une mise au point sur le plan terminologique.

On constate en effet, notamment dans les ouvrages et articles de sociologie, un usage abusif du mot « genre », emprunté à l'anglais *gender*, utilisé notamment en composition dans des expressions telles *gender awareness*, *gender bias*, *gender disparities*, *gender studies*, toutes notions relatives à l'analyse des comportements sexistes et à la promotion du droit des femmes. Le sens en est très large et, selon l'UNESCO, « se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes » et « comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale ». Il semble délicat de vouloir englober en un seul terme des notions aussi vastes.

En anglais, l'emploi de *gender* dans ces expressions constitue un néologisme et correspond à une extension de sens du mot qui signifie genre grammatical. De plus, ce terme est souvent employé pour désigner exclusivement les femmes ou fait référence à une distinction selon le seul sexe biologique.

Or, en français, le mot « sexe » et ses dérivés « sexiste » et « sexuel » s'avèrent parfaitement adaptés dans la plupart des cas pour exprimer la différence entre hommes et femmes, y compris dans sa dimension culturelle, avec les implications économiques, sociales et politiques que cela suppose.

La substitution de « genre » à « sexe » ne répond donc pas à un besoin linguistique et l'extension de sens du mot « genre » ne se justifie pas en français. Dans cette acception particulière, des expressions utilisant les mots « genre » et *a fortiori* l'adjectif « genré », ou encore le terme « sexospécificité », sont à déconseiller.

Toutefois, pour rendre la construction adjectivale du mot *gender*, fréquente en anglais, on pourra préférer, suivant le contexte, des locutions telles que « hommes et femmes, masculin et féminin » ; ainsi on traduira *gender equality* par « égalité entre hommes et femmes », ou encore « égalité entre les sexes ».

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande, plutôt que de retenir une formulation unique, souvent peu intelligible, d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes.

Françoise Picq

Un genre très recommandable

Par Claudie Baudino, politologue, chercheuse associée au GAPP (Groupe d'analyse des politiques publiques), ENS Cachan et auteure de *Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier*, L'Harmattan, collection Logiques politiques, 2001.

Juin 2005, la loi sur la parité a cinq ans. Célébré à l'Assemblée nationale, l'événement suscite satisfaction et regrets. Réforme attendue mais inachevée, opportunité saisie mais en partie gâchée, le bilan est mitigé. Il invite à la relance d'une véritable dynamique paritaire. Quelques semaines plus tard, le 22 juillet, un avis de la Commission générale de terminologie et de néologie est publié au *Journal officiel* qui déconseille l'usage du mot « genre ».

À première lecture, cet avis fait l'impasse sur tant de débats et de productions critiques qu'il semble anachronique. Pourtant, derrière silences et suggestions, il est possible de mettre à jour la logique de ce texte. Elle se formule en des termes plus politiques que linguistiques.

Dès son titre, « Recommandation sur les équivalents français du mot *gender* », l'avis laisse entendre au néophyte que la traduction de ce terme n'est pas encore stabilisée en français. Une unique référence relevée auprès d'une institution internationale, l'UNESCO, vient appuyer la suggestion de l'emprunt inutile à l'anglais et occulter l'usage académique premier de ce concept.

D'après les sources non citées de la Commission, pour l'UNESCO, le genre « comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale ». Ce second membre d'une citation tronquée car composée de deux éléments disjoints fait apparaître le genre comme un concept « fourre-tout ». Pour les chercheuses et les chercheurs qui fréquentent le portail de

l'UNESCO et appréciant son « centre de ressources sur l'intégration d'une perspective de genre », une telle imprécision surprend. Efficace et didactique, ce portail associe un lexique à chaque document.

Ainsi, dans la brochure « Cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de généralisation de l'analyse selon le genre pour 2002-2007 », le genre est défini, en annexe (p. 17), comme un concept qui « fait référence aux rôles et responsabilités, dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein de nos familles, de nos sociétés et de nos cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique, la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre. »

Affirmer que d'autres logiques traversent la construction des identités de genre ou bien que le genre rend compte du travail de l'ensemble de ces logiques sont deux postures bien différentes.

En prétendant que la seconde est légitime, la commission met en doute la pertinence de ce concept pour convaincre de son inutilité.

La consultation des liens utiles de ce site aurait permis aux commissaires de constater la rigueur des sources de l'UNESCO et de mesurer la dette des usages politiques au monde académique. En effet, si l'emploi du mot « genre » est attesté dans le champ des politiques publiques, il a d'abord été façonné, en-dehors des catégories de la grammaire, par des chercheuses. Surtout, loin d'être seulement mimétique, cet usage a été systématiquement pensé.

C'est l'historienne Joan W. Scott qui est à l'origine de l'introduction du mot *gender* dans le vocabulaire des sciences humaines

et sociales. Comme l'indique le titre de son texte inaugural publié en 1986 (*Gender as a Useful Category of Historical Analysis*), le « genre » est entré dans la réflexion historique comme un outil permettant de dépasser le discours statique et unilatéral qui prenait pour objet « les femmes ». En introduisant l'historicité et la dualité dans l'analyse, ce concept a permis d'appréhender la coexistence des deux sexes comme un rapport pris dans une dynamique sociale, politique et historique. Depuis, en anglais comme dans toutes les autres langues qui ont intégré le terme « genre » ou lui ont donné un nouveau sens, cette innovation terminologique fonctionne comme une invitation à penser.

En français aussi, le « genre » a vu son sens s'étendre des catégories de la grammaire à celles de l'analyse essentiellement historique et sociologique. Initiée par l'exemple anglo-saxon, cette évolution sémantique s'est propagée dans l'usage à travers un vrai processus exégétique.

L'évocation de quelques moments structurants de cette histoire en révèle la dynamique. En 1982, l'organisation du colloque « Femmes, féminisme et recherche » marque une première étape, celle de l'incitation à la réflexion. Vingt ans plus tard, les quatre colloques qui ont lieu la même année sur des thématiques voisines témoignent de l'institutionnalisation de l'usage et des problématiques du genre.

Historique, le colloque « Genre et politique » organisé par l'Association française de science politique est introduit par une matinée entière de réflexion sur le seul concept de « genre ». Loin de considérer l'usage de ce terme comme allant de soi, les organisateurs soulignent dans leur présentation la prééminence anglo-saxonne, l'apport heuristique du « genre » par rapport au seul « sexe » et les variations dans le temps et dans l'espace de ses acceptions.

Pour le RING (Réseau interuniversitaire et interdisciplinaire national sur le genre), le choix d'une paraphrase de Joan Scott en guise de titre (« Le genre comme catégorie d'analyse ») signe une ambition épistémologique. Et si, en conclusion, le plaidoyer d'Eleni Varikas en faveur du genre prend la forme d'une succession de questions, il a le mérite d'attester la capacité de ce concept à faire penser.

La multiplication des rendez-vous académiques et l'usage récurrent voire prépondérant du mot « genre », notamment dans deux titres de colloques sur quatre, sont significatifs d'une évolution qui se constate aussi dans les publications. En 1999, tandis que *Les Cahiers du GEDISST* deviennent *Les Cahiers du genre*, on enregistre la parution du premier numéro de la revue *Travail, genre et sociétés*. Depuis, cette problématique a innervé d'autres champs de recherche comme en témoigne, par exemple, la sortie en 2004 d'un numéro de la revue *Diogène* intitulé « Mythes et genre ».

Aux périodiques s'ajoutent les ouvrages collectifs pour démontrer l'intense activité de ce champ de recherche en construction. Publié en 2001, *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme* est un ouvrage pensé à partir d'un événement académique lui aussi très significatif : l'inscription en 1998 au programme de l'agrégation de sciences sociales de la question « Masculin-féminin ». Son introduction présente une réflexion pluridisciplinaire centrée sur une question désignée comme « la différence des sexes ». Indice d'un processus en cours, en conclusion, l'usage pluriel représenté par les expressions « masculin-féminin », rapports sociaux de sexes » ou « la différence des sexes » cède la place à l'usage prépondérant de « la question du genre ».

Dès mars 2005, une autre somme rassemblant les contributions d'un groupe d'experts encore plus étendu est mise à

disposition du grand public sous le titre *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*. Preuve que l'adoption de ce terme va systématiquement de pair avec une justification de son choix, l'ouvrage s'ouvre par une contribution de l'anthropologue Maurice Godelier intitulée « Femmes, sexe ou genre ? », elle-même placée dans le chapitre « Concepts et problématiques ».

Résultat d'un processus récurrent dans la langue – l'extension du sens d'un mot existant –, attesté et réfléchi dans l'usage académique aussi bien que politique, l'emploi du terme « genre » peut difficilement être remis en cause. À défaut de faire consensus, le mot fait penser. Plus encore, dans des espaces académiques trop souvent clos, cette innovation terminologique a non seulement le mérite de faire avancer les connaissances mais aussi celui d'interroger nos rapports avec les connaissances produites outre-Atlantique. Appuyé sur de simples insinuations, dénué de fondement linguistique, l'avis de la commission doit être replacé dans son contexte pour afficher une cohérence toute politique.

Le contexte de ce texte c'est, en synchronie, le défi intellectuel lancé par une réforme paritaire inachevée mais également, en diachronie, le précédent avis de la commission sur un débat linguistique, la féminisation des noms, traversé par la question du genre au sens aussi bien grammatical que sociologique.

En 1998, saisie par le Premier ministre, la Commission rend un avis très réservé sur l'opportunité de la féminisation des noms de métier et de fonction. Si elle reconnaît l'absence d'obstacles linguistiques à cet usage (« rien ne s'oppose, sur le plan linguistique, à ce que le directeur de cabinet devienne directrice »), elle veut mettre en garde contre ses conséquences juridiques et politiques (« Sous l'angle juridique, en effet, il est aisé de démontrer que les conséquences de la féminisation ne sont pas toutes compatibles avec le respect de l'esprit de nos institutions »). Au cœur du débat paritaire, au moment où la reconnaissance de la

dualité sexuelle du citoyen est imminente, la Commission s'attache à préserver, dans la langue, sa neutralité.

À travers son intérêt pour le mot « genre », la Commission retrouve donc deux terrains de prédilection : la lutte contre les anglicismes et la défense d'un usage qui assure l'invisibilité des femmes et des rapports de pouvoir entre les sexes.

Instrument de la politique terminologique qui consiste, pour l'essentiel, à proposer des équivalents français aux termes étrangers employés dans les vocabulaires spécialisés, la Commission générale de terminologie et de néologie a été créée par la quatrième version du décret relatif à l'enrichissement de la langue française¹. Préparé par un gouvernement de droite, ce texte signe le retour en force de l'Académie française au sein d'une commission dotée de compétences générales sur l'ensemble des questions de vocabulaire qui ne relèvent pas d'une commission spécialisée. Depuis, si le secrétaire perpétuel de l'Académie française en est membre de droit, un autre académicien, Gabriel de Broglie, a été reconduit deux fois dans ses fonctions de président, tandis qu'un troisième, Erik Orsenna, a été nommé au titre de personnalité qualifiée.

Marchant sur les traces de la Compagnie, les experts de la commission ont eux aussi sacrifié leur mission à la lutte contre la parité, dans la langue comme dans la réflexion conceptuelle. Depuis 1984, en dépit d'une indéniable évolution de l'usage, à l'oral comme à l'écrit, chez les usagers comme les usagères, les académiciens trahissent leur mission de greffiers de l'usage pour persister dans une opposition aussi virulente que politique à la féminisation des noms. En 1998, au sein de la commission, c'est la

1. – Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, *Journal officiel de la République française*, 5 juillet 1996, pp. 10169-10170.

distinction inopérante entre métiers et fonctions que l'on agite pour repousser une féminisation des noms dont les effets politiques sont redoutés. En 2005, négligeant sa mission principale qui consiste à œuvrer au développement de l'utilisation du français notamment dans les travaux scientifiques, la commission recommande de préférer des périphrases au terme internationalement reconnu de « genre ». La manœuvre semble vouée à l'échec. Peu importe, quand il s'agit de perpétuer les obstacles à l'égalité entre les sexes que sont la tradition et les préjugés, l'essentiel n'est pas d'avoir raison mais de savoir gagner du temps.

Si, dans une société démocratique, rien ne peut justifier l'exclusion des femmes, des tentatives sont régulièrement menées pour retarder leur égal accès de la sphère publique. Au 19^e siècle, la distinction entre métiers et fonctions a servi, une première fois, à les écarter des carrières les plus valorisées. Quand elles ont conquis l'accès à toutes les carrières, l'usage du masculin dit générique a garanti leur invisibilité. Étape dans la marche vers l'égalité, la parité est une dynamique à relancer et à entretenir. Réforme politique, elle trouve son origine, sa justification et sans doute sa régénération dans une réflexion qui se formule en termes de « genre ». Vouloir en interdire l'usage et, partant, la glose qu'il suscite reviendrait à priver un champ de recherche d'une de ses branches les plus productives et, surtout, les plus susceptibles de générer des effets politiques.

À travers le monde, bien au-delà des frontières du monde anglophone, les études de genre constituent un domaine de recherche reconnu dont le nombre des publications témoigne de la prolifération. En France, résistances de fond et découpage centralisé des disciplines se sont conjugués pour freiner l'introduction et la légitimation des problématiques portées par le concept de « genre ». Les recherches menées dans ce domaine se sont développées sans trouver une place reconnue au sein de l'Université.

Nombreuses mais dispersées, les chercheuses – et les quelques chercheurs – qui se sont emparé de ces problématiques produisent sans revendiquer leur spécialité. Car, aujourd’hui encore, le choix du genre est coûteux en termes de carrière. Depuis quelques années cependant, de multiples initiatives témoignent d’une réelle organisation du champ. Renoncer à ce terme signifierait reconstruire une exception qui n’a rien d’une fatalité.

À travers leur apport critique, les études de genre ont préparé la contestation paritaire. Controverses théoriques et compromis institutionnels ont jalonné un processus qui n’a pas pleinement exprimé son potentiel de radicalité. L’enjeu de la parité réside aujourd’hui dans les mots. Oser le genre, reconnaître son potentiel heuristique, donner au vaste champ de recherche qu’il désigne les moyens de construire et de diffuser des outils conceptuels, ce serait enfin poser les conditions d’un vaste débat public citoyen sur la gestion politique des différences.

Rappel de la législation en matière de harcèlement sexuel sur les lieux de travail

Paris, le 2 octobre 2005

Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs d’établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs d’établissements publics d’enseignement supérieur ;

S/c e Mesdames et Messieurs les recteurs d’académie, chanceliers des universités

Par note N° 1364 en date du 29 mars 2002, la législation en vigueur en matière de harcèlement sexuel sur les lieux de travail a

été rappelée à tous les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche afin de sensibiliser et informer l'ensemble des personnes concernées (personnels et étudiants).

Compte tenu des récentes évolutions législatives intervenues dans ce domaine, issues notamment de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du décret communautaire dans la fonction publique, il a paru nécessaire de rappeler les éléments suivants, relatifs d'une part à la définition du harcèlement sexuel et au cadre législatif en vigueur et, d'autre part, aux sanctions applicables.

Le harcèlement sexuel constitue en effet une forme de discrimination en ce que les victimes sont incitées à quitter le lieu où elles subissent ces comportements, et ainsi à mettre un terme prématuré à leur formation, obérant leur réussite professionnelle future. Face à de tels comportements, les victimes sont souvent les personnes les plus fragiles et ne sont pas toujours suffisamment entendues dans leur demande de protection ni soutenues dans l'introduction de poursuites à l'encontre des coupables. Pourtant, l'interruption de leur formation constitue une perte certaine pour l'enseignement supérieur et la recherche eu égard notamment à l'apport susceptible d'être fourni par ces personnes.

Définition du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est caractérisé dès lors qu'un salarié ou un candidat à un recrutement, à un stage, ou une période de formation en entreprise est sanctionné, licencié, ou fait l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement de toute personne dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.

Le harcèlement peut donc être le fait de l'employeur, d'un supérieur hiérarchique ou d'un collègue.

Ne pas subir d'agissements de harcèlement sexuel est un droit et il est de la responsabilité de l'administration de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé mentale de ses agents et de ses usagers (étudiants, élèves) dans le cadre de leurs activités.

Rappel de la législation

Afin d'apporter des réponses appropriées aux problèmes particuliers posés par le harcèlement sexuel, le législateur est intervenu dans un premier temps, par deux fois en date des 22 juillet et 2 novembre 1992.

La première institue le délit de harcèlement sexuel dans le nouveau Code pénal, la seconde loi complète ce dispositif par un volet social ; elle instaure des dispositions qui sanctionnent les répercussions du harcèlement sexuel sur le plan professionnel, tant dans le Code du travail que dans le statut des trois fonctions publiques.

Au regard de ces deux fois, trois éléments étaient constitutifs du harcèlement sexuel :

- L'abus d'autorité : le harcèlement sexuel n'est puni que s'il émane d'un employeur, de son représentant ou de toute personne ayant abusé de l'autorité que lui confère ses fonctions.
- Les actes fautifs par lesquels le harceleur a donné des ordres, proféré des menaces, imposé des contraintes ou exercé des pressions de toute nature sexuelle.
- Enfin, l'objet des agissements de harcèlement sexuel, à savoir l'obtention des faveurs sexuelles.

Trois lois plus récentes sont intervenues et ont modifié le dispositif :

▲ La loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- étend d'une part le champ des personnes protégées par la loi : sont visés non plus seulement le salarié licencié ou sanctionné

mais aussi le candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ;

– interdit d'autre part toute mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat prise à l'encontre d'un salarié qui a subi, ou refusé de subir des agissements de harcèlement sexuel ou a témoigné de tels agissements ou bien les a relatés (article 8 de la loi du 9 mai 2001 modifiant l'article L.122-46 du Code du travail).

▲ La loi du 17 janvier 2002, dite de modernisation sociale, complétée par la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique :

– supprime l'abus d'autorité dans le Code pénal, le Code du travail et dans les statuts des trois fonctions publiques et condamne ainsi le harcèlement sexuel émanant d'un collègue ;

– supprime les caractéristiques du harcèlement sexuel (ordre, menaces, contraintes ou pressions) dans le Code du travail, les statuts des trois fonctions publiques et le Code pénal ;

– aménage la charge de la preuve : le salarié concerné ne présente plus des éléments de fait mais doit les « établir » depuis la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 : il appartient à l'employeur de prouver que les agissements ne constituent pas du harcèlement sexuel et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.

Attention : L'aménagement de la charge de la preuve ne concerne que les salariés régis par le Code du travail. Il ne vise donc pas les fonctionnaires et agents des fonctions publiques, qui sont régis par des règles propres en la matière. Ce régime de la charge de la preuve ne s'applique pas en matière pénale, gouvernée par le principe de la présomption d'innocence.

▲ La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 étend diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui comporte un article 6 prohibant de manière générale les discriminations entre les fonctionnaires, un article 6 *bis* relatif aux discriminations à raison de sexe, un article 6 *ter* relatif au harcèlement sexuel et un article 6 *quinquies* relatif au harcèlement moral, a été modifiée par l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005 précitée.

Les nouvelles dispositions visent pour une large part à apporter des adaptations de forme au droit existant. Elles permettent également d'harmoniser les conditions de protection des victimes en la renforçant dans les hypothèses où elles n'étaient pas prévues par la loi (injonctions de commettre des discriminations, protection en cas de plainte).

Sanctions et prévention

Au regard des sanctions, sont prévues des sanctions disciplinaires qui peuvent être prononcées par l'employeur et des sanctions pénales.

L'auteur du harcèlement sexuel est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 222-33 du Code pénal).

J'appelle votre attention sur le fait que l'article 40 du Code de procédure pénale fait obligation à tout fonctionnaire, qui dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou délit, d'en tenir informé sans délai le procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

Il est cependant souhaitable que les cas de harcèlement sexuel soient traités au sein des établissements par la voie disciplinaire qui

paraît plus appropriée que la voie pénale, compte tenu à la fois des réticences des victimes à engager ce type d'action et de la difficulté à établir la preuve, la procédure étant particulièrement lourde en droit pénal.

Il appartient donc aux autorités concernées d'engager sans hésitation et sans délai des poursuites disciplinaires à l'égard des auteurs de tels agissements.

Afin de permettre que les cas de harcèlement sexuel soient dénoncés et fassent l'objet de procédures disciplinaires, un travail d'information doit en outre se faire au niveau de chaque établissement :

- rappel de la loi : affichage sur les panneaux réservés à l'administration des textes législatifs correspondants ainsi que d'un document d'information réalisé à l'intention des personnels et des étudiants les informant de leurs droits et de leurs devoirs ;
- aider les personnes victimes en créant, si besoin est, une « cellule locale » informant les victimes de leurs droits, des aides psychologiques disponibles et de leurs possibilités de recours administratifs et juridiques ;
- informer de la possibilité de saisir le médiateur.

J'appelle votre attention sur la nécessité de veiller au respect de ces dispositions et de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour mener les actions nécessaires.

*Communiqué de la Fondation Sciences Citoyennes,
le 24 octobre 2005*

La communauté du monde académique est indignée par la très faible représentation des femmes au sein des instances dirigeantes du CNRS, qui apparaît à l'issue du renouvellement de ses conseils et de la mise en place de sa réforme :

– le Conseil d'administration s'illustre par la plus faible représentation féminine de tous les organismes publics de recherche : 1 seule femme sur 21 membres (la directrice de la recherche, membre de droit, représentant l'État). En particulier la liste des 12 membres récemment nommés au Conseil d'administration du CNRS par arrêté du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et la Recherche ne comporte aucune femme ;

– les nominations dans les nouvelles fonctions consécutives à la réorganisation du CNRS (directeur scientifique général, directeurs inter-régionaux, directeurs scientifiques ou chargés de mission des nouveaux départements et responsables de la mission de la stratégie et de la prospective) ne comportent que des hommes, hormis la directrice actuelle de l'Institut national des sciences de l'univers.

Nous soussigné-e-s, demandons

– que le ministère veille à un nouvel équilibre au sein du conseil d'administration du CNRS ;

– que la présidence et la direction du CNRS respectent, dans les nominations aux postes de responsabilités, un équilibre homme-femme représentatif, cela afin de mobiliser l'ensemble des énergies des hommes et des femmes qui œuvrent dans la recherche, dans l'esprit des lois françaises sur la place des femmes, en particulier la nécessité de concourir à une « représentation équilibrée entre les femmes et les hommes » dans les instances de direction et les organismes consultatifs, dans l'esprit de la construction de l'espace européen de la recherche qui vise en particulier à améliorer la place et le rôle des femmes dans les sphères dirigeantes de la recherche.

*Communiqué de presse
de la Société mathématique de France*

La Société mathématique de France s'associe au mouvement de dénonciation de la sous-représentation des femmes suscité par la composition du nouveau Conseil d'administration du CNRS. Seule une femme – sur 21 membres – siège dans le Conseil du plus grand organisme de recherche européen. Cette situation est inacceptable et augure mal de l'avenir dans un contexte de profonde réforme du système national de recherche. De plus, les propos du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, en réponse aux questions sur ces nominations, tels qu'ils ont été rapportés dans le journal *Le Monde* du 22 octobre dernier, ont exprimé son manque de considération pour les intéressées, pour la communauté scientifique toute entière et pour l'ensemble des femmes.

Alors que se discute le projet de loi de programme pour la Recherche, il est plus que jamais nécessaire que le gouvernement, les élus et les élues adressent des messages cohérents et forts pour inciter les jeunes filles à entreprendre des études scientifiques et techniques, à s'engager dans les métiers de la recherche et à apporter aux postes de responsabilité la diversité et la richesse de leurs talents aux côtés de leurs collègues masculins. Il est particulièrement nécessaire que les membres du gouvernement de la République, *a fortiori* celui chargé de la Recherche, témoignent à l'égard des femmes appartenant à la communauté scientifique ou aspirant à y entrer, du minimum de respect dû à la dignité de chacune et de chacun.

Pour le Conseil de la SMF :
Marie-Françoise Roy, présidente
29 octobre 2005

Communiqué de presse
Femmes et sciences / Femmes et mathématiques

Monsieur le Premier ministre,

Au nom des associations Femmes et sciences et Femmes et mathématiques, nous nous associons au mouvement de dénonciation de la sous-représentation des femmes suscité par la composition du nouveau Conseil d'administration du CNRS. Seule une femme, sur 21 membres, siège dans le conseil du plus grand organisme de recherche européen. Cette situation est inacceptable et augure mal de l'avenir dans un contexte de profonde réforme du système national de recherche.

Les propos de M. Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, en réponse aux questions sur ces nominations, tels qu'ils ont été rapportés dans le journal *Le Monde* du 22 octobre dernier, tiennent, pour le moins, d'un manque de considération à la fois pour les intéressées et pour la communauté scientifique toute entière.

Nous sommes également indignées par l'avant-projet de loi de programme pour la recherche, dont l'exposé des motifs ne fait pas une seule fois référence aux chercheuses et aux enseignantes, pas plus qu'aux citoyennes, aux femmes et aux jeunes filles. L'utilisation systématique de termes génériques est un style faussement neutre qui dénote une absence de volonté politique forte et permanente pour promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs de la fonction publique en général, et ceux de la recherche en particulier.

À cet égard, les indicateurs et les rapports les plus récents convergent et dénoncent la trop lente évolution de la mixité, de la parité, de l'égalité des chances des hommes et des femmes de notre pays. Des progrès sont à réaliser dans le domaine de la recherche, dans toutes les disciplines, des sciences dites dures

aux sciences humaines, comme en témoigne l'indicateur statistique de l'avantage masculin, qui quantifie la difficulté de promotion des femmes par rapport aux hommes. Plus cet indicateur est grand, meilleure est la carrière des hommes par rapport à celle des femmes. À l'université, l'avantage masculin en sciences humaines est de 1,9 alors qu'en chimie il est de 2,9 et en biologie et biochimie de 3,8. Pour le CNRS dans son ensemble, il vaut 1,6.

En France, le vivier de femmes scientifiques compétentes et susceptibles d'assumer les responsabilités au plus haut niveau dans les instances de décisions et d'évaluation de la recherche existe bel et bien. Ainsi, à l'Académie des sciences, qui a « su engager, tout en restant fidèle à sa vocation, une profonde réforme de ses statuts, tant sur le plan de ses membres que sur celui de ses missions », on compte aujourd'hui 13 femmes scientifiques de très grande renommée internationale, alors qu'il n'y en avait que 5 parmi ses 140 membres à la fin des années 1990.

À l'université, le pourcentage de femmes parmi les professeurs d'université a augmenté et atteint aujourd'hui 17 %. Seul le pourcentage de femmes au CNRS fait preuve d'une navrante stabilité : 30 % après la seconde guerre mondiale, 31 % en 2003.

Quel « pacte pour la recherche » le gouvernement entend-il établir sans s'adresser à ces jeunes filles et femmes qui représentent un potentiel inestimable pour les R&D nationale et européenne dans un contexte de compétitivité internationale ?

Certains pays ne s'y trompent pas. Leurs systèmes d'enseignement supérieur et de R&D s'attachent à former et à capter les compétences scientifiques et techniques des femmes et des hommes et leur offrent des carrières scientifiques attractives et évolutives. Les conseils de Lisbonne et de Barcelone ont fixé pour l'Union européenne, à l'horizon 2010, des objectifs très ambitieux qui nécessitent une augmentation de quelque 750 000 chercheurs et ingénieurs, ce qui ne pourra être réalisé sans la contribution

massive des femmes. Dans cette perspective, la loi Fillon sur l'école s'est fixée comme objectif l'augmentation du nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques.

Alors que se discute le projet de loi de programme pour la Recherche, il est plus que jamais nécessaire que le gouvernement, les élus et les élues adressent des messages cohérents et forts pour inciter les jeunes filles à entreprendre des études scientifiques et techniques, à s'engager dans les métiers de la recherche et à apporter aux postes de responsabilité la diversité et la richesse de leurs talents aux côtés de leurs collègues masculins. Également – et n'est-ce pas la moindre des choses ? – que les membres du gouvernement de la République, *a fortiori* celui chargé de la recherche, témoignent à l'égard des femmes appartenant à la communauté scientifique ou aspirant à y entrer, du minimum de respect dû à la dignité de chacune et de chacun.

Colette Guillopé,
présidente de Femmes et sciences
93, rue de Vaugirard 75006 Paris

Véronique Slovacek-Chauveau,
présidente de Femmes et mathématiques
IHP – 11, rue P. et M.-Curie 75231 Paris cedex 05

*Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes
et des hommes aux emplois supérieurs
des fonctions publiques*

Monsieur le Ministre (Gilles de Robien),

Les membres de la communauté scientifique présentes au Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques que je préside m'ont fait part de leur vive émotion à la suite des nominations intervenues au sein des instances dirigeantes du CNRS.

Il apparaît en effet que son conseil d'administration comporte la plus faible représentation féminine de tous les organismes publics de recherche : une femme sur vingt et un membres (la directrice de la recherche, membre de droit, représentant l'État). La liste des douze membres récemment nommés au Conseil d'administration du CNRS par arrêté du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ne comporte aucune femme. Par ailleurs, les nominations dans les nouvelles fonctions consécutives à la réorganisation du CNRS ne comportent que des hommes, à l'exception de la directrice actuelle de l'Institut national des sciences de l'univers.

De telles décisions sont totalement contraires aux conclusions et recommandations du Comité de pilotage qui vient de remettre son troisième rapport à M. le ministre de la Fonction publique, rapport que je vous joins pour que vous puissiez en faire le constat.

Enfin, j'ai pris connaissance, dans le journal *Le Monde* daté du 22 octobre 2005, des propos de M. François Goulard, ministre délégué auprès de vous-même. Si ces propos sont exacts, ils sont méprisants et injurieux vis-à-vis des femmes de la communauté scientifique et inadmissibles émanant du ministre responsable de ce secteur.

Anicet Le Pors,
président du Comité de pilotage
pour l'égal accès des femmes et des hommes
aux emplois supérieurs des fonctions publiques
66, rue de Bellechasse 75007 Paris.

Comité de pilotage de la mission pour la place des femmes au CNRS

Monsieur le Ministre (F. Goulard),

Je me permets de vous écrire en tant qu'ancienne présidente du Conseil scientifique du CNRS. J'ai été, à ce titre, associée de près pendant ces quatre dernières années, à la vie du centre et en particulier aux travaux du conseil d'administration, où j'assistais avec voix consultative. La publication des nominations au Conseil d'administration du CNRS, qui relève de votre autorité, m'a beaucoup choquée ainsi que notre communauté. Cette liste ne contient aucun nom de femmes et je crois savoir que le centre vous avait suggéré d'en nommer quelques-unes dont la notoriété scientifique n'avait certainement rien à envier à celle des membres de la liste actuelle. Ainsi le nouveau conseil d'administration ne comprend qu'une seule femme sur 21 membres, femme nommée de droit en tant que représentant de l'État au titre du ministre chargé de la Recherche. Je vous rappellerai que le précédent conseil comprenait 7 femmes.

Le Nouvel économiste titrait en première page, dans son édition du jeudi 6 octobre 2005 : « Les femmes sont des hommes comme les autres. » Ce qui a longtemps alimenté les discours devient une réalité. La féminisation des élites françaises transforme le mode d'exercice du pouvoir. Chronique d'une révolution annoncée.

Hélas, la situation n'est pas celle-là dans la fonction publique de l'État, où les femmes n'occupent que 10,3 % des emplois supérieurs et 7,3 % en ce qui concerne l'enseignement supérieur et recherche. Un regard plus fin au sein de notre maison révèle une situation bien différente de celle évoquée par *Le Nouvel économiste*, puisque pratiquement tous les postes au sein de la direction sont occupés par des hommes.

Bien sûr, cette situation est largement de la responsabilité de la gouvernance interne du CNRS. Je me suis déjà exprimée sur ce point, avec détail, auprès du président et du directeur général et vous joins une copie des lettres que je leur ai adressées. Néanmoins, conformément au décret portant sur l'organisation et le fonctionnement du CNRS, votre responsabilité est engagée dans un certain nombre de nominations : directeur général, secrétaire général, agent comptable et onze personnalités pour le Conseil scientifique (où deux femmes ont été nommées). Je tiens également à préciser que la constitution de l'A.N.R. est également à cet égard loin d'être exemplaire.

Les nominations sont certainement un exercice difficile, mais elles devraient à mon sens respecter une procédure claire, qu'il y ait appel à candidature ou non. Celle-ci pourrait être d'explicitier en premier lieu les critères qui président aux choix, puis d'établir une liste avec un nombre égal d'hommes et de femmes de qualité, parmi laquelle le choix final se ferait. Si des comités de sélection étaient constitués, ils devraient eux au moins respecter la parité.

Vous êtes engagé, Monsieur le Ministre, dans une réflexion générale concernant l'amélioration de notre système de recherche qui doit faire face, aujourd'hui plus qu'hier, aux défis de la compétition mondiale. L'Europe doit « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » et l'accomplissement de l'objectif de Lisbonne suppose que la recherche publique soit plus soutenue.

Pour la France, la loi d'orientation et de programmation a l'ambition « de constituer le socle d'un nouveau pacte entre la recherche et la Nation à cet instant critique mais aussi exceptionnellement opportun pour la France, sa science et ses chercheurs ». Cette évolution s'inscrit dans le processus de construction de l'espace européen de la recherche à laquelle nous sommes tous sensibles. L'Union européenne, par la voix de Philippe Busquin,

avait insisté sur le rôle que devraient jouer les femmes dans ce processus et notamment sur l'effort qui devait être fait « afin d'améliorer la place et le rôle des femmes dans la recherche scientifique, et d'ainsi renforcer l'espace européen de la recherche ».

À un moment où toutes les forces vives du monde de la recherche de notre pays devraient se regrouper pour atteindre les objectifs de Lisbonne, ne pas veiller à une participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les sphères dirigeantes me semble obérer toute dynamique dans ce sens.

L'Europe a besoin d'augmenter considérablement son nombre de chercheurs, et pour que nos jeunes femmes s'engagent dans les métiers de la recherche, il est nécessaire que leur avenir leur paraisse attrayant et que leur carrière ne leur semble pas être sous une chape de plomb.

Alors, jouons l'avenir de la recherche et, tout compte fait :
« Les femmes représentent la moitié des hommes ».

Élizabeth Dubois-Violette,
directrice de recherche,
membre du Comité de pilotage de la mission
pour la place de femmes au CNRS,
membre du Comité de suivi de la réforme du CNRS.

*Réponse du Premier ministre
à l'association Femmes et sciences*

Madame la Présidente (Colette Guillopé),

Vous avez attiré mon attention sur la place des femmes dans la recherche et l'enseignement supérieur. Les chiffres que vous indiquez montrent effectivement que nous avons, collectivement, à développer des efforts importants.

Les questions que vous soulevez qu'il s'agisse de l'attractivité des carrières scientifiques pour les jeunes filles et de l'accès aux postes à responsabilités, sont, à mes yeux, essentielles.

J'ai demandé aux ministres concernés de veiller tout particulièrement à la place des femmes, tant dans les nominations à venir que dans la mise en œuvre du pacte pour la recherche. Comme vous le rappelez, la loi sur l'école a fixé comme objectif l'augmentation du nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques. Cet effort doit évidemment se traduire aussi dans les recrutements et les évolutions des carrières scientifiques.

Plus généralement, l'ensemble de l'administration de l'État doit offrir de meilleures perspectives de carrières aux femmes. C'est pourquoi j'ai personnellement tenu à ce que la promotion de la place des femmes entre pleinement dans les missions du futur secrétariat général de l'administration que j'ai décidé de créer. Placé auprès du Premier ministre, il sera notamment chargé d'élargir le recrutement des cadres de l'État et de faire davantage appel aux compétences scientifiques.

Soyez assurée, Madame la Présidente, de l'attention que je porte à la place des femmes et aux questions que vous soulevez dans votre lettre.

Dominique de Villepin,
Premier ministre



Bulletins de commande

Actes des journées de l'ANEF

Brochures disponibles au secrétariat de l'ANEF – 34, rue du Professeur-Martin
31500 TOULOUSE.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Cocher les brochures commandées.

	PRIX
<input type="checkbox"/> Pouvoir, parité, représentation politique	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes, militantisme et mouvement des femmes	7 €
<input type="checkbox"/> Les féministes face à l'antisémitisme et au racisme	7 €
<input type="checkbox"/> Lien sexuel, lien social	7 €
<input type="checkbox"/> Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures	7 €
<input type="checkbox"/> Féminisme et polar	7 €
<input type="checkbox"/> École : inégalités de sexe	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes : quelle visibilité ?	7 €
<input type="checkbox"/> Désexisation et parité linguistique	7 €
<input type="checkbox"/> Violences sexuées et appropriation des espaces publics	7 €
<input type="checkbox"/> Annuaire des adhérentes	15 €

Total de la commande : €

Prière de joindre le règlement à la commande.



Statuts

Association Nationale des Etudes Féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires... etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



Association **N**ationale des **E**tudes **F**éministes

BULLETIN D'ADHÉSION 2006

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

Signature :

Membre adhérent-e : 30 € (revenus mensuels inférieurs à 1 500 €)
45 € (revenus mensuels supérieurs à 1 500 €)
15 € (pour les étudiant-e-s – sur justificatif)
Membre associé-e : 50 €
Service du bulletin seul : 50 € (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer à l'ordre de :
ANEF – 34, rue du Professeur-Martin 31500 TOULOUSE

